.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE « LE REALTOR »



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3

II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5

III. LES DONNEES COMPTABLES 8

A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 10
4. Situation des biens et immobilisation 10
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 10
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 10

B. Le Personnel 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2025 14
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et VIVACITÉ en 2025 17
4. Adaptations à envisager en 2026 20

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 22

A. Action de gestion 22
1. Moyens techniques 22
2. Services effectifs 25

B. Actions socio-éducatives et animations 33
1. Accueil et suivi des familles 34
2. Scolarisation et soutien scolaire 42
3. Santé et prévention 45
3. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 48
4. Activités de loisirs 49

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 59

A. Tarification 59
1. Le droit d'usage 59
2. Perception du droit 59
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 60
4. Consommations et coûts des fluides 60

B. Les subventions et participations 61

C. Rappel de faits de 2025 61

VI. CONCLUSION 63

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

I. INTRODUCTION

Créée en 1954, VIVACITÉ est une association régie par la loi de 1901, implantée en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle intervient principalement dans le champ de la gestion locative sociale et du logement accompagné. Depuis 70 ans, l'association poursuit son engagement auprès des publics les plus fragiles, en proposant à la fois des solutions de logement adaptées et un accompagnement social favorisant l'autonomie et l'insertion durable.
VIVACITÉ est à la fois gestionnaire et propriétaire de structures à caractère social. Chaque année, près de 4 000 personnes bénéficient de ses actions. Les publics accompagnés présentent des profils variés : familles, personnes isolées, jeunes, seniors, étrangers ainsi que les Gens du voyage, souvent confrontés à des situations de précarité économique et sociale.
Vivacité gére plusieurs types de structures. Dans le domaine du logement et de l'hébergement, VIVACITÉ assurait la gestion de neuf résidences sociales destinées à des ménages défavorisés et à des travailleurs immigrés, ainsi que d'une résidence dédiée aux étudiants. Elle gérait également une pension de famille, la résidence Saint-Éloi située dans le 10e arrondissement de Marseille, composée de 24 logements individuels, ainsi qu'une résidence destinée aux fonctionnaires d'État à Marseille. Par ailleurs, près de 60 logements diffus étaient répartis sur différents territoires. L'association assurait également la gestion d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).
Une part importante de l'activité de VIVACITÉ concerne l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage. À ce titre, l'association gérait cinq aires d'accueil pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Le Réaltor à Aix-les-Milles, La Malle à Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, La Garenne sur les communes de Lançon-de-Provence, Pélissanne et Salon-de-Provence, Rives hautes pour la commune de Fuveau

2 aires d'accueil pour la Communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse

- Elles sont situées à l'Isle-sur-la-Sorgue et au Thor, cette dernière étant engagée dans un projet de transformation en terrains familiaux locatifs à l'horizon 2025.

1 sur Martigues

- Le Bargemont

Dans le prolongement de ces missions, VIVACITÉ gère également deux centres sociaux agréés, implantés sur les sites du Réaltor et du Bargemont, dédiés à l'accompagnement des publics issus du voyage et au développement d'actions de proximité.
L'association poursuit en parallèle des actions spécifiques en faveur de familles tsiganes sédentarisées. Elle assure depuis 2005 la gestion sociale de 50 logements adaptés situés dans le quartier du Bargemont à Martigues, pour le compte d'Erilia. Un suivi renforcé était également mis en œuvre auprès de 20 familles du quartier du Ruisseau Mirabeau, en partenariat avec CDC Habitat.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à VIVACITÉ de l'Aire d'Accueil Réaltor du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage d'AIX EN PROVENCE

Le Réaltor

Adresse de la structure

Route du Jas de Marroc
Plateau de l'Arbois 13290 Aix Les Milles
Tel: 04.42.69.12.42 - Tel: 04 42 69 18 53
(Gestion Locative) (Gestion Sociale)
Mail: gl.realtor@Vivacité.org
psa.realtor@Vivacité.org

Environnement du site

- Equipement aménagé à Aix Les Milles (Plateau de l'Arbois) sur un terrain de 37 203 m² sis sur les parcelles cadastrées LB 354, LB 355 et LB 357.
- A 12 km d'Aix en Provence et 5 km de Vitrolles.
- A proximité de la gare ferroviaire AIX-TGV.
- Proche des voies de circulation RD9 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics d'Aix Les Milles et des communes voisines, Cabriès et Vitrolles.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence, Vitrolles et l'aéroport de Marseille-Provence.
- Proche de la retenue d'eau du Réaltor et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 80 places de 120 m² minimum, dont 4 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Le Réaltor s'effectue depuis la RD9 et la RD9g.
- Chaque place dispose de :
- 1 bloc sanitaire composé de :
  - 1 WC isolé.
  - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
  - 1 évier et sa paillasse.
  - 1 espace cuisine/buanderie.
  - 1 auvent en dur.
  - 1 accès à l'énergie électrique.
  - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
  - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
  - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
  - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
  - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
- 1 étendoir à linge.
- 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez-de-chaussée, meublé, d'une surface de 327 m², abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

1 bureau pour la gestion des animations.
1 bureau administratif.
1 bureau pour les permanences médicales.
1 salle de réunion et d'animation modulable.
1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.

- 1 logement de fonction en rez-de-chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m², disposant :
  1 stationnement.
  1 garage.
  1 terrasse privative.
  1 jardin privatif.
- 1 école maternelle, TIKNO NIGLO, en rez-de-chaussée, meublé, de 232 m², abritant :
  1 salle de classe.
  1 salle de motricité.
  1 salle de repos.
  1 bureau du directeur.
  1 local de rangement.
  1 local à vélos.
  2 WC.
  1 salle de propreté pour les élèves.
  1 espace cuisine/détente pour le personnel.
  1 vestiaire/douche pour le personnel.
  1 préau.
  1 cour de récréation.
- 1 patio central paysager constituant un puits de lumière naturelle.
- 34 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 12 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 micro station d'épuration 400 EH pour le traitement des eaux usées et son champ d'épandage.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau du secteur géographique.

<u>Au titre des biens et équipements</u>

- 10 conteneurs poubelles.
- 3 colonnes pour tri sélectif.
- 51 candélabres d'éclairage dont 2 pour le carrefour d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 2 boulodromes.
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, dont un doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 10 places de parking privatives.
- 2 barrières divisionnaires répartitrices des stationnements.
- 3 bassins de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au dispositif d'assainissement autonome. (Micro Step).
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 2 panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalant l'Aire d'Accueil.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Livraison	22 mars 2017
Ouverture au Public	22 mars 2017
Inauguration	11 juillet 2017

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jour consécutive est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

VIVACITÉ
33, boulevard du Maréchal Juin - 13004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88
Président : Pascal GALLARD
Directeur général : Sylvain RASTOIN

VIVACITÉ a obtenu un agrément Centre Social pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil de Loisirs Sans hébergement. Ces agréments valent également pour les autres Aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence (AMP), à l'exception de l'aire d'accueil de Salon de Provence.

Selon les disponibilités, 120 personnes peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur cette Aire d'Accueil.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

III. LES DONNEES COMPTABLES

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2024	2025		
CHARGES	**REALISÉ**	**REALISÉ**	**Evol.**	**Commentaires**
60 - Achats	**184 137**	**209 281**	14%	
1 - Achats non stockés (élec)	124 643	132 525	6%	Hausse du TOC
1 - Achats non stockés (eau)	21 162	32 099	52%	Hausse du TOC
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 940	2 473	28%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	8 821	8 549	-3%	
4 - Fournitures Admin & Autres	1 127	1 088	-3%	
5 - Animations / Actions sociales	26 445	32 547	23%	
61 - Services Extérieurs	**98 600**	**73 474**	-25%	
1 - Sous traitance générale	7 502	-	-00%	
2 - Locations mobilières et immo	2 863	3 005	5%	
3 - Entretien et réparation	81 249	63 190	-22%	Grosses réparations et enlèvement encombrants en 2024
4 - Assurance	6 269	6 535	4%	
6 - Cotisations diverses	715	743	4%	
62 - Autres services extérieurs	**57 603**	**24 544**	-57%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	49 380	17 556	-64%	Intérim AT / AA
2 - Publicité, publications...	-	-		
3 - Déplt, Mission & Réception	2 642	1 806	-32%	
4 - Frais postaux et télécom	5 408	4 925	-9%	
5 - Services bancaires	173	257	48%	Frais CB
6 - Formation	-		%	
63 - Impots et taxes	**13 236**	**16 126**	22%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	12 666	15 976	26%	
2 - Autres impôts et taxes	570	150	-74%	redevance d'occupation résultat négatif en 2024
64 - Charges de personnel	**222 401**	**272 671**	23%	
1 - Rémunérations du personnel	153 384	181 957	19%	
2 - Charges sociales	48 931	65 179	33%	
3 - Autres charges du personnel	20 086	25 535	27%	
65 - Autres ch. de gestion courante	**29 586**	**33 322**	13%	
1 - Créances Irrécouvrables	1 786	5 522	209%	vol de caisse, entrées nombreuses la veille, salariée licenciée plainte
2 - Charges de Structure	27 800	27 800	0%	
68 - Dotation amort. et provisions	**3 500**	**32 219**	821%	
1 - Dotations aux amortissements	3 497	3 051	-13%	
2 - Dotations aux provisions	3	29 168		prov travaux fin DSP, grosses réparations
TOTAL DES CHARGES	**609 062**	**661 636**	9%	

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Commentaires :
La consommation des fluides a augmenté du fait de la hausse du TOC. Le poste animation subi une augmentation du fait de la hausse du TOC et d'un nombre d'usagers plus important. Nous avons recruté un personnel agent d'entretien en CDI ce qui explique que la charge rémunération d'intermédiaires et honoraires soit nulle. Quant aux travaux nous les avons étalés entre 2025 et 2026. Globalement la charges de personnel revient au niveau des prévisions.

b. Recettes et évolution

	2024	2025		
PRODUITS	**REALISE**	**REALISE**	**Evol.**	**Commentaires**
70 - Prestations de services	**166 571**	**226 774**	36%	
1 - Prestations d'hébergement	43 240	62 852	45%	hausse du TOC
2 - Fluides quittancés Elec	97 577	127 198	30%	hausse du TOC
2 - Fluides quittancés Eau	23 391	31 169	33%	hausse du TOC
3 - Produits annexes	2 364	5 554	135%	Pénalités et refacturation de dégradations
73 -Produit de la tarification	**-**			
1 - Produit de la tarification	-			
74 - Subventions d'exploitation	**407 456**	**446 401**	10%	
1 - ETAT	173 684	213 637	23%	
2 - Commune	6 000	4 800	-20%	
3 -Communauté de communes	132 145	131 684	0%	
4 - Département	8 250	8 250	0%	
6 - CAF / CNAF	87 377	88 031	1%	
75 - Produits divers de gestion	**20 050**	**403**	-100%	
1 - Structure	-	-		
2 - Divers	0	403		
3 - Subventions privées	20 050	-		
79 - Transfert de charges	**883**	**-**	-100%	
Transfert de charges	883	-	-100%	Changement plan comptable en 2025
TOTAL DES PRODUITS	**594 960**	**673 578**	13%	

Commentaires :
La hausse du TOC explique cette hausse de 13% par rapport à 2025
Pour les compte 79 : Transfert de charges : En 2024 c'était les avantages en nature mais 2025 le plan comptable a changé, les avantage en nature sont maintenant au crédit de la charge de personnel

RESULTAT GLOBAL	2024	**2025**	**Evolution %**
	- 14 102	**11 941**	**185**

Ce résultat s'explique de la manière suivante :
On revient à une situation plus équilibrée, dû à la hausse du TOC et la baisse du tarif de l'électricité.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 921€ répartis en fonction de la masse salariale N-1 des Aires d'accueil de vivacité - Dont 743 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des biens :
Un véhicule utilitaire,
Une cote part du véhicule du responsable

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements Vivacité s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

Néant

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Bien de reprise par la Métropole AMP :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner
- Véhicule Peugeot 208

Bien propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériels d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Vivacité ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Le Personnel

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Périodes
Poste 1 / 0,25 ETP			
Responsable Pôle Gestion Locative	**Nora ABA**	CDI	Présente toute l'année 2025
Poste 2 / 1 ETP			
Chef d'Etablissement	**Christine FOURTIER**	CDI	En arrêt maladie sortie le 14/10/2025
	Jean-François NIEDERMEYER	CDI	Présent toute l'année 2025
Poste 3 / 3,83 ETP			
Agent Technique /accueil	**DEMONTES Salima**	CDI	Entrée le 10/06/2025 sortie le 31/10/2025
	BENDILA Zoheir	CDI AT	Entrée le 15/07/2025
	MOUSSA Sabrina	CDI	Entrée le 08/12/2025
	Ouazid HAMZA	CDI AT	Présent toute l'année
	Hassen BERRICHE	CDI AT	Présent toute l'année
Agent d'astreinte	**Pascal HUY Remplacement Réaltor AT fixe**	CDI	Remplacements ponctuels poste AT de juillet à octobre 2025(dès absence AT)
Poste 4 / 0,1 ETP			
Responsable Pole Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA** **Catherine BRIAND** **et** **Seni Ben**	CDI CDD CDI	Présente de janvier à mai 2024 puis remplacée le 19 juin jusqu'au 30/04/2025 puis départ au 20/08/2025 Embauché le 18/08/2025
Poste 5 / 2,1 ETP			
Travailleur Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA** **Catherine BRIAND** **et SENI Ben**	CDI CDD CDI	Présente d'avril à aout 2025 Jusqu'au 30/04/2025 Embauché le 18/08/2025
	Vanessa ABIDAT **Wejieme Aurore**	CDI CDI	Entrée le 13/11/2024 en congé maternité du 13/12/2024 au 13/04/2025 puis départ le 26/11/2025 Embauchée le 19/11/2025 remplace Abidat Vanessa
Gestionnaire Sociale	**Julie ZOZI**	CDI	Présente toute l'année 2025

Commentaires :
Durant la vacance du poste agent d'accueil, l'agent technique assure également des permanences d'accueil en binôme avec le responsable de site.
Sur l'année 2025, le poste responsable du pôle social animation a été occupé, trois personnes se sont succédées.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'accueil de la Métropole AMP.
La Responsable du Pôle Gestion Locative et sociale des Aires d'accueil a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au **Responsable du Pôle Gestion locative et sociale des Aires d'accueil** :

- **Le Chef d'établissement**, Responsable de Gestion Locative à temps plein, Chef d'établissement, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect du règlement intérieur ;
- **L'Agent Technique** est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux de 17h à 22h ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- **L'Agent d'Astreinte** assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture le samedi de 12h à 22h et le dimanche de 9h à 22h.
- **La Responsable du Pôle Social Animation** des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :
  - La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP
  - L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
  - Le soutien technique aux Chefs d'établissement
  - La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

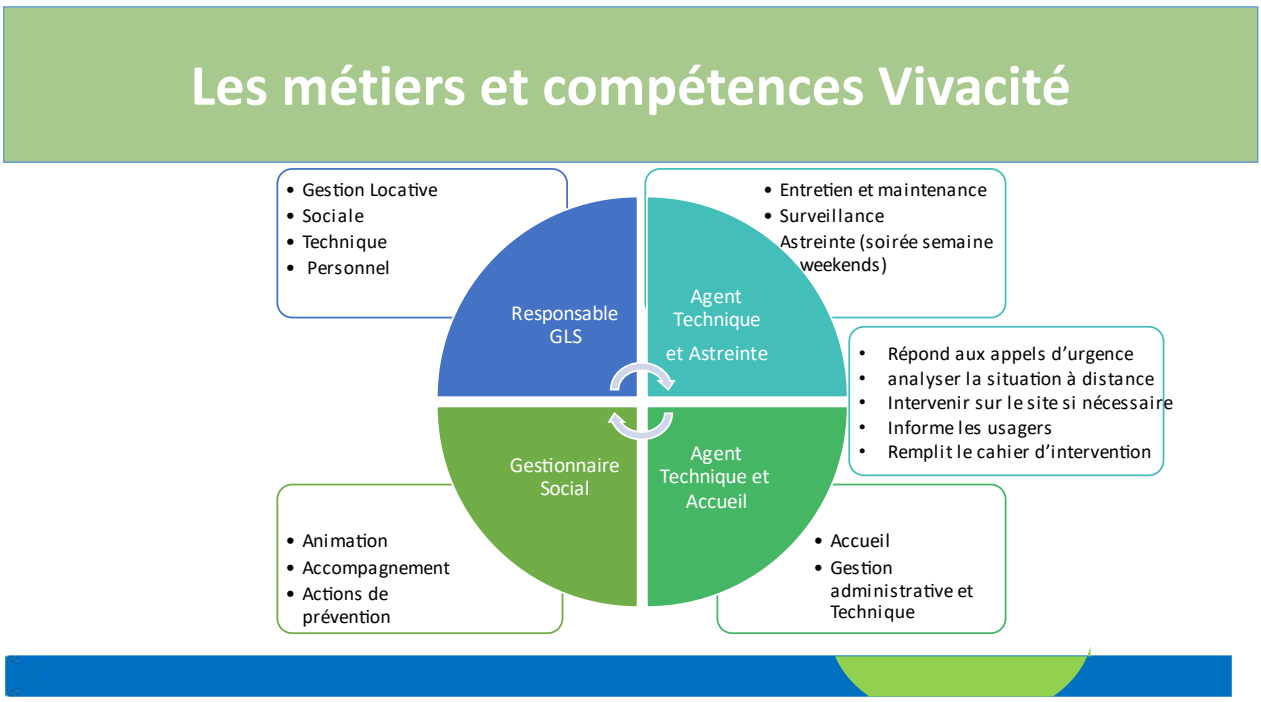
Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation**,**

- **Le Travailleur Social Animation** met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP). Elle est présente les mardi et jeudi journée.

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'établissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative sociale des Aires d'accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux de vivacité, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjointe ainsi que des services supports du siège de vivacité.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



La formation du personnel est une des priorités de vivacité pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formation sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Les formations proposées et suivies En 2025 :

- Habilitation électrique H0B0 (BCFTP) Mr BENDILA ET Mr NIEDERMEYER
- Excel (Cap Elan formation) : Mr NIEDERMEYER
- Mener un entretien professionnel (VIVACITE) : Mme ALI SOUDJA, Mr SENI, Mr NIEDERMEYER, Mme ABA

Les projets de formation pour 2026 sont les suivantes **:**

- Connaissance des gens du voyage (Vivacité) (tous nouveaux salariés)
- Habilitation électrique Manœuvre et BR (BCFTP)
- Equipier de 1ère intervention incendie : ACF incendie (A définir)
- Sauveteur secouriste du travail (La croix rouge) (Salarié à définir)
- Premiers secours en santé mentale (Vivacité) (Tous nouveaux salariés)
- Gestion des conflits (Concept Formation Sécurité) Mr NIEDERMEYER (chef établissement) Mr SENI (PSA)
- Accompagnement CODEX (LOSFOR) : Mme ABA
- Equipier de première intervention incendie (à définir)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

2. Travaux réalisés en 2025

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2025 Du 01/01 au 31/12/25**		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	2 fois/ semaine	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Matin	2 fois/ semaine AT	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire	Quotidien	Tous les jours AT	**X**		
Nettoyage des locaux techniques	Quotidien	Tout au long de l'année AT	**X**		
Nettoyage des installations de chauffage	1 fois par semestre	Contrat entretien auprès de l'entreprise GASTALDI	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	Tous les jours AT	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon besoins	1 x par an WC Assainissement	**X**		
Entretien de la Step et évacuation des déchets	1 fois par mois et au besoin	Tout au long de l'année ODE	**X**		
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2025 Du 01/01 au 31/12/25**		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins		**X**		
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Cf tableau ci-dessous	**X**		
Plomberie/sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeurs eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année AT	**X**		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins		**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année et entretien contrat de maintenance candélabres FAUCHE	**X**		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins		**X**		
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	07/10/2025		**X**	

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2025 01/01 au 31/12/25**		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	2 fois par an	Entreprise GASTALDI	**X**		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	03/07/2025 02/12/2025		**X**	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'Aire et des abords	Plusieurs fois dans l'année	De mai à octobre	**X**		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année.		**X**	
Changement de vitrerie	Selon besoins			**X**	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins		**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'Aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		**X**	
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d'ouvertures et réparation portail		**X**	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins		**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins		**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Cf tableau ci-dessous	**X**		

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et VIVACITÉ en 2025

Travaux réalisés par la Métropole AMP Du 01/01/2025 au 31/12/25	Travaux réalisés par VIVACITÉ Du 01/01/2025 au 31/12/2025
➢ Emplacement 21/25 étanchéité sur toiture.	➢ Empl 1 : H.S remise en état courant 2026 + Rebouchage trou façade ➢ Empl 2 : Chgt bonde cuisine + Réparation serrure Sdb + WC + Raccord enduit murs ➢ Empl 3 : Rebouchage trou façade + Chgt serrure SdB + Chgt pipe WC + Chgt bonde + bouchon évier + Réparation porte wc + poignée SdB + Réparation porte SdB + wc + remplacement relais prise ➢ Empl 4 : Chasse d'eau flotteur + cache + robinet terrasse + syphon SdB + Réparation serrure Sdb + WC + Raccord enduit murs + Chgt cache + avant cache WC + Remplacement relais prise ext + ratissage plafond ➢ Empl 5 : ➢ Empl 6 : Chgt bonde + syphon lavabo + Chgt carreaux cuisine ➢ Empl 7 : Chgt serrure + barillet + raccord peinture mur ext ➢ Empl 8 : Chgt cache+ avant cache + Remplacement prise brûlée ext ➢ Empl 9 : Réparation chasse WC + Chgt abattant WC ➢ Empl 10 : Ratissage plafond + chgt cumulus + Chgt cache + avant cache WC ➢ Empl 11 : Chgt robinet terrasse x2 + embout PER + Chgt bonde + syphon SdB + Chgt mécanisme de chasse d'eau + Chgt robinet ext + embout PER ➢ Empl 12 : Réparation poignet SdB + Chgt chasse + cache WC + Remplacement prises extérieur + Ratissage plafond + remise en place d'un évier ➢ Empl 13 : Nettoyage toiture + Chgt cache + avant cache WC + fixation voyant témoin conso + Chgt syphon lavabo + ratissage du plafond ➢ Empl 14 : Réparation serrure SdB + hublot WC ➢ Empl 15 : Chgt prise caravane + Réparation serrure SdB + Chgt pommeau SdB + Remplacement contacteur prise ➢ Empl 16 : Réparation serrure W.C+ SdB + Chgt syphon lavabo ➢ Empl 17 : Nettoyage toiture + Réparation serrure W.C+ SdB + Retouche peinture (tags) + réparation fuite SdB ➢ Empl 18 : Nettoyage toiture + Réparation serrure W.C+ SdB + Réparation évacuation ➢ Empl 19 : Nettoyage toiture + Chgt cache WC + flotteur ➢ Empl 20 : Nettoyage toiture + Chgt prise caravane + Syphon lavabo + Chgt écoulement + syphon cuisine ➢ Empl 21 : Nettoyage toiture + Chgt robinet + évacuation terrasse + rebouchage trous façade + Retouche peinture (tags) + réparation serrure SdB + Chgt cache WC + flotteur + Chgt robinet terrasse + cuisine ➢ Empl 22 : Redressage porte WC ➢ Empl 23 : Réparation porte SdB + Ratissage plafond + chgt groupe sécurité cumulus + Retouche peinture tags + porte

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

	➢ Empl 24 : Chgt led hublot ext + Chgt soupape cumulus + Réparation porte SdB + WC + serrure local technique + Retouche peinture (tags) + chgt robinet cuisine+ PER + Chgt cache avant cache + remise en place chasse + chgt pipe évacuation ➢ Empl 25 : Nettoyage toiture + Chgt robinet terrasse + cuisine + Ratissage plafond SdB +redressage porte WC + Chgt chasse + flotteur + cache et avant cache WC+ ratissage plafond ➢ Empl 26 : Chgt flotteur + cache WC ➢ Empl 27 : Réparation écoulement ext + Chgt flotteur + joint chasse ➢ Empl 28 : Réparation chasse + cache WC + poignet et serrure SdB + Ratissage plafond SdB ➢ Empl 29 : Réparation écoulement ext + Chgt buse SdB + Chgt cache avant WC + Chgt soupape sécurité cumulus ➢ Empl 30 : Réparation écoulement ext + Réparation chasse d'eau ➢ Empl 31 : Chgt témoin conso + Chgt cache et avant cache WC ➢ Empl 32 : Chgt prise caravane brulée ➢ Empl 33 : peinture porte SdB + WC raccord enduit mur int + Réparation serrure porte SdB + Chgt cache + avant cache + Chgt robinet ext ➢ Empl 34 : Chgt flotteur cache avant WC ➢ Empl 35 : Chgt flotteur WC + joint de chasse + Ratissage plafond ➢ Empl 36 : Nettoyage toiture + débouchage lavabo + syphon SdB + Remplacement témoin conso + Chgt prise caravane ➢ Empl 37 : Chgt syphon lavabo SdB ➢ Empl 38 : Chgt relayeur tableau électrique ➢ Empl 39 : Nettoyage toiture + Chgt serrure + remise à neuf tableau électrique + Chgt carreaux cuisine + réparation porte + chgt robinet SdB + Réparation chasse + flotteur +chgt syphon + bonde SdB + colonne + Chgt cuvette + pommeau + réparation serrure ➢ Empl 40 : Nettoyage toiture + Réparation serrure WC + SdB +remise à neuf tableau électrique + Pose évier + toilette complète + Chgt toilette suspendu + joint + chgt vanne sécurité cumulus + chgt serrure +ratissage SdB ➢ Empl 41 : Nettoyage toiture + Raccord enduit mur intérieur + Chgt flotteur WC + Chgt pommeau mqt + réparation porte SdB + Grattage plafond SdB + Toilette ➢ Empl 42 : Nettoyage toiture + Raccord enduit mur intérieur + ratissage plafond + Chgt syphon + écoulement cuisine + écoulement machine + chgt relais prise ➢ Empl 43 : Nettoyage toiture + Ratissage plafond WC + Chgt cache WC + Réparation serrure WC + Raccord enduit mur intérieur + peinture ➢ Empl 44 : Nettoyage toiture + Raccord enduit mur intérieur + peinture+ ratissage plafond + Réparation serrure + Chgt pipe WC ➢ Empl 45 : Nettoyage toiture + Ratissage plafond + Chgt cache WC + Retouche peinture tags + Réparation serrure WC + SdB + Chgt pipe cuvette WC

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

	➢ Empl 46 : Nettoyage toiture + Remplacement prise brûler ext + Chgt flotteur + cache et avant cache WC ➢ Empl 47 : Nettoyage toiture + Retouche peinture tags + remplacement relais pc cuisine + Réparation serrure SdB + Raccord enduit mur intérieur + plafond + peinture + chgt toilette + Chgt joint évacuation WC + cache et avant cache ➢ Empl 48 : Nettoyage toiture + Réparation serrure SdB + Chgt cache avant cache WC + Chgt syphon SdB ➢ Empl 49 : Nettoyage toiture + chgt cache chasse WC + Réparation serrure WC + SdB + Chgt mitigeur SdB +Chgt prise ext ➢ Empl 50 : Nettoyage toiture + Chgt flotteur + cache avant + robinet ext ➢ Empl 51 : Nettoyage toiture ➢ Empl 52 : ➢ Empl 53 : Nettoyage toiture + Réparation serrure W.C+ SdB + Remplacement lavabo SdB + Chgt flotteur + cache et avant cache ➢ Empl 54 : Chgt toilette + fixation évier Chgt vanne d'arrêt d'eau + remise en état complet de l'emplacement vandalisé + Chgt mitigeur douche ➢ Empl 55 : Nettoyage toiture + Ratissage plafond ➢ Empl 56 : Nettoyage toiture + remplacement pipe WC + Ratissage plafond + chgt cache WC +réparation porte SdB ➢ Empl 57 : Ratissage plafond + Réparer robinet terrasse + raccord enduit murs + Chgt serrure WC ➢ Empl 58 : Ratissage plafond + Remplacement robinet ext + Chgt groupe sécu cumulus ➢ Empl 59 : Nettoyage toiture + chgt 2 prises circuit 2 ➢ Empl 60 : Ratissage plafond + Fuite d'eau + Chgt cuvette + joint + groupe sécu cumulus + écoulement lavabo SdB ➢ Empl 61 : Nettoyage toiture + chgt syphon + écoulement cuisine + Ratissage plafond + Chgt cache + mécanisme W.C + Grattage plafond ➢ Empl 62 : Nettoyage toiture + Chgt cache et avt cache + Fixation lavabo + réparation mitigeur + Chgt groupe de sécurité ➢ Empl 63 : Nettoyage toiture + Chgt serrure + barillet WC + Chgt toilette ➢ Empl 64 : Enduit raccord intérieur + extérieur + Chgt cache avant WC + Chgt hublot SdB ➢ Empl 65 : Ratissage plafond + Chgt robinet terrasse + embout P.E.R + réparation chasse W.C + Enduit raccord intérieur + extérieur + Retouche peinture murs ➢ Empl 66 : Chgt pipe diam 100 + manchon ➢ Empl 67 : Nettoyage toiture + Chgt serrure + redressage porte local technique ➢ Empl 68 : Nettoyage toiture + Chgt cache plastique + avant cache + remplacement mécanisme ➢ Empl 69 : Nettoyage toiture + Réparation serrure porte SdB + ratissage plafond ➢ Empl 70 : Chgt 1 carreaux cuisine + Chgt toilette + Réparer porte SdB + ratissage plafond ➢ Empl 71 : Remplacement serrure + barillet + Ratissage plafond + Chgt prise caravane + robinet ext

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

	➢ Empl 72 : Chgt cache WC + Retouche peinture inter + ext + Réparation lavabo + syphon SdB ➢ Empl 73 : ➢ Empl 74 : Remplacement 2 contacteurs PC + Remplacement relais PC extérieur + Enduit raccord intérieur + extérieur + réparation porte + Remplacement Relais prises ➢ Empl 75 : Chgt syphon lavabo SdB ➢ Empl 76 : Ratissage plafond + Chgt prise caravane brulé ➢ Empl 77 : Chgt groupe sécurité cumulus + Réparer cache chasse + Réparation fuite chasse d'eau + Débouchage WC + réparation syphon cuisine ➢ Empl 78 : ➢ Empl 79 : Ratissage plafond ➢ Empl 80 : Chgt syphon + remplacement bonde + Chgt toilette + ratissage plafond +raccord mur enduit + Remplacement 2 prises brulées

4. Adaptations à envisager en 2026

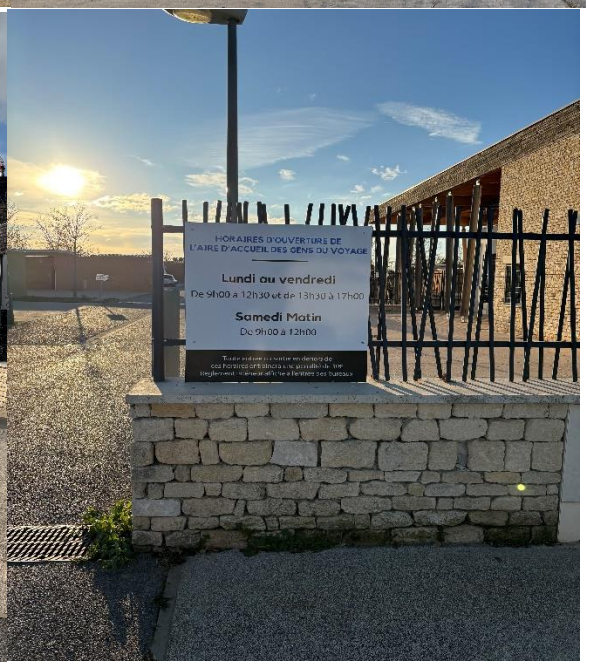
Travaux à envisager	Commentaires
• Etanchéité des toitures	• En pourparlers avec la métropole car suspicion de défaut à l'origine des travaux vivacité va solliciter une expertise externe
• Réhabilitation de l'ancienne espace encombrants	• Volonté de faire un parcours sport santé avec du mobilier urbain (solliciter subventions CD13 réflexion en cours)
• Réparation du local technique desservant les emplacements 1	• VIVACITE
• Réfection de portes	• VIVACITE

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026









Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations Electriques	07/10/2025	QUALICONSULT
Extincteurs/éclairage sécurité	04/03/2025	ADI
Eau chaude	09/09/2025/25/11/2025	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	07/10/2025	QUALICONSULT
TPA Direction des risques	Non effectué en 2025	Métropole AMP
Prélèvement légionnelle	15/10/2025	ENIXUS
Contrôles + réglages candélabres	24/07/2025	FAUCHE

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	Annuel 2025	SMACL

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Entretien candélabres	FAUCHE
Plomberie/ ventilation	GASTALDI
Serrurerie	ABC Dépannage/QUINCAILLERIE AIXOISE
Visite préventive logiciel (prépaiement)	WA CONCEPT
Visite annuelle et maintenance aires de jeux	MOBYSOL
Dératisation	PVS
Alarme	OBJECTIF SECURITE
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	COLDIS/BRUNEAU

Commentaires : tous les rapports de contrôle obligatoires sont transmis à l'autorité délégante

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
MAMP Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	Délégant
Caisse D'allocations Familiale	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Avenant à l'agrément jusqu'au 31/12/2026
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Convention signée
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenaire
Pôle insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale Ville d'Aix-en-Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	Partenaire
AREAT	Associatif	Coordination	Groupe de travail thématique sur les questions sociales et éducatives	Partenaire
LA VARAPPE	Associatif	Coordination	Groupe de travail thématique sur les questions sociales et éducatives	Partenaire
CCO Saint Menet	Associatif	Coordination	Groupe de travail thématique sur les questions sociales et éducatives	Partenaire
Rencontres Tsiganes	Associatif	Coordination	Groupe de travail thématique sur les questions sociales et éducatives	Partenaire
La FNASAT	Associatif	Réseau des associations impliquées sur la thématique gens du voyage	Participation à des groupes d'échanges de pratiques et groupes de réflexion communes	Adhérent à la FNASAT

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Image Clé	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers durant la semaine de lutte contre l'illettrisme / journée des droits de l'enfant	Convention signée/ Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions sportives	Ateliers sportifs	Convention signée
DIGI-SPORTS13	Prestataire	Réalisation d'actions sportives et jeux collectifs	Ateliers sportifs et récréatif avec mur digital	Prestataire
Elodie Perraud	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'écriture ET accompagnement scolaire (CNED)	Convention signée
Wellinton DA Silva	Prestataire	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Les petits Débrouillards PACA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers scientifiques autour du numérique	Convention signée
Arts Sonores	Prestataire	Réalisation d'actions	Activités manuelles fabrication d'instruments en argile	Convention signée
Enseignes des Contes	Prestataire	Réalisation d'actions Concrètes	Ateliers lecture	Convention signée
Sylvana Santini	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers bien être femme	Convention Signée
CARAVANADE de Yes We Camp	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers cuisine et jeux	Prestataire
Nanou Puppo	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers arts plastique	Convention Signée
Barth Russo	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Atelier body percussion	Prestataire
Saravabien & Nina percussions	Prestataires	Réalisation d'actions concrètes	Atelier percussions	Prestataires
Noria BOUSMAHA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers danse du « sabre »	Prestataires
Elisabeth Hérail Agnes Laffont	Prestataires	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers arts plastique	Prestataires
Brigade du Jeu	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Atelier jeux en bois	Prestataire
Azur SST	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier initiation 1er secours	Convention Signée

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2022 au 31/12/2025 puis avenant de prolongation de 1 an jusqu'au 31/12/2026
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	31/12/ 2026
Domiciliation	Préfecture et DRDJSCS	Agrément 2022/2027
Accès professionnel par internet	CAF Professionnelle 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'Aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* **:** Nombre de ménages venus sur l'Aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'Aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

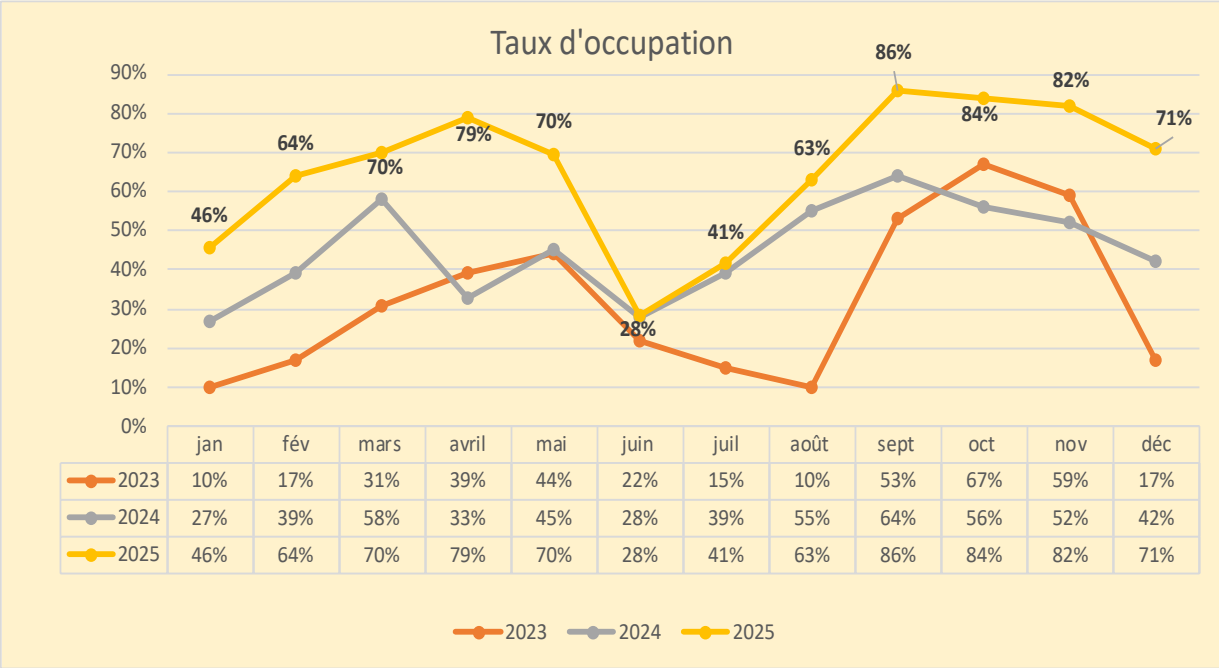
Chiffres pris en considération du 1er janvier au 31 décembre	2023	2024	2025
Nombre de caravanes	262	367	493
Nombre total de personnes accueillies	644	835	1 094
Nombre de familles accueillies	211	302	361
Taux d'occupation (%)	32%	44,71%	65,23%
Nombre moyen journalier de caravanes	34	36	113
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	45	44	53

Commentaires :

Sur l'année 2025, nous notons une hausse conséquente du taux d'occupation, nous avons reçu de nombreux auto entrepreneurs avec des contrats de travail dans la région, des familles avec enfants plus nombreuses et malgré les mécontentements liés aux tarifs de l'énergie, ceux-ci nous font remonter le besoin de stationner dans un cadre sécurisant avec des commodités d'usage.

S'agissant de la durée moyenne de séjour, la tendance est en hausse par rapport à 2024. Notons que les gens du voyage accueillis sur Aix Realtor sont des forains et des travailleurs indépendants qui sillonnent les régions en fonction des opportunités d'emploi. L'aire dispose d'une école maternelle, un bus de ramassage scolaire pour les élèves inscrits dans les écoles alentours et nous proposons également des animations ludo éducatives, du soutien à la scolarité pour les enfants inscrits au CNED avec l'appui d'un prestataire et un suivi social, qui peut aussi constituer des services attrayants pour les familles, nous avons également un agrément domiciliation.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2023	10%	17%	31%	39%	44%	22%	15%	10%	53%	67%	59%	17%
2024	27%	39%	58%	33%	45%	28%	39%	55%	64%	56%	52%	42%
2025	46%	64%	70%	79%	70%	28%	41%	63%	86%	84%	82%	71%

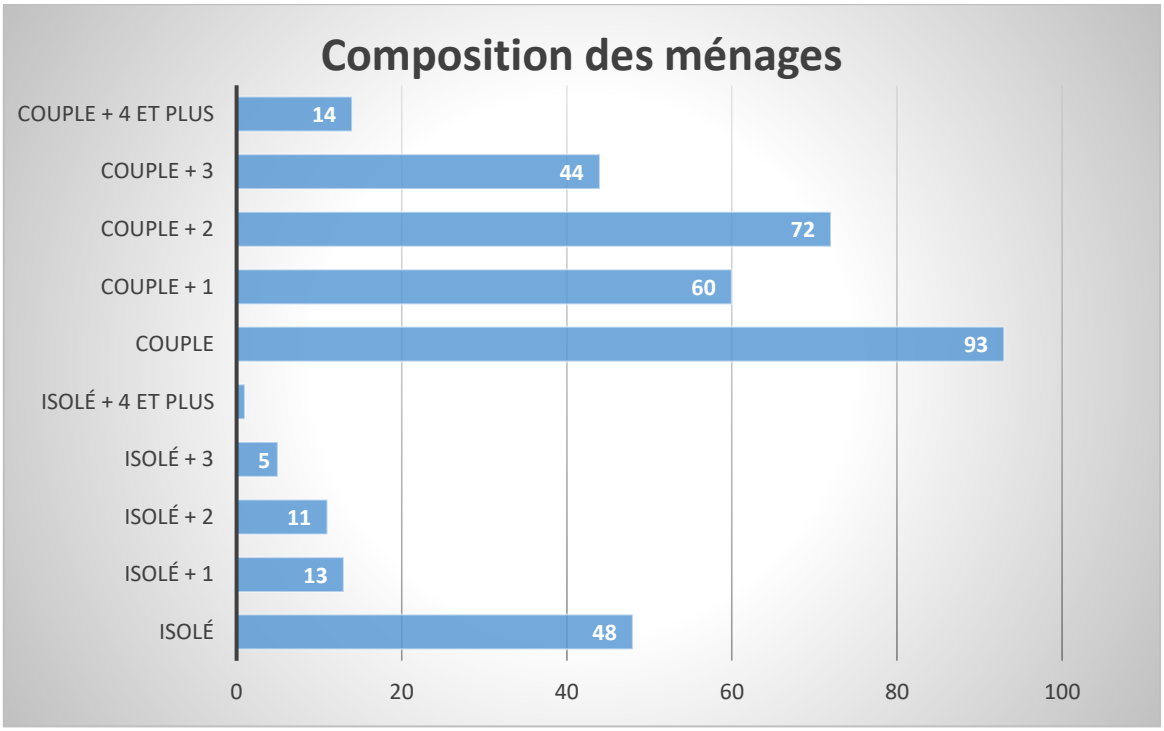
- État civil des publics accueillis

-	2022	2023	2024	2025
Hommes	339	203	268	**332**
Femmes	347	206	271	**355**
Enfants de moins de 18 ans	419	235	296	**407**
Nombre d'adultes	686	409	539	**687**

Commentaires :
En 2025, s'agissant de la fréquentation de l'aire d'accueil, le nombre d'adultes a augmenté, le nombre d'enfants de moins de 18 ans est en hausse également, ce qui nous a amené à adapter nos activités aux publics accueillis par rapport à l'année 2024 où nous avions d'avantage d'enfants et moins d'ados.

Composition des ménages Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Isolé	32	26	70	48
Isolé + 1	14	4	6	13
Isolé + 2	3	4	13	11
Isolé + 3	3	1	3	5
Isolé + 4 et plus	2	1	6	1
Couple	57	57	70	93
Couple + 1	71	36	43	60
Couple + 2	91	52	57	72
Couple + 3	43	23	29	44
Couple + 4 et plus	28	7	5	14

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



Commentaires :

En comparaison avec 2024, l'année 2025 confirme une progression des ménages avec enfants, notons, toutefois, un pic des ménages isolés en 2024, que nous retrouvons en 2025 dans une moindre mesure.

Sur toute la période, ce sont les couples qui sont les plus nombreux, les plus réguliers et ceux qui progressent en 2025.

C'est la cohorte couples avec ou sans enfants qui est la plus important et la plus stable, progression constante dans le temps. Nous avons un rebond des couples avec plus de 2 enfants, on retrouve un dynamisme. Les couples constituent l'essentiel de notre fréquentation.

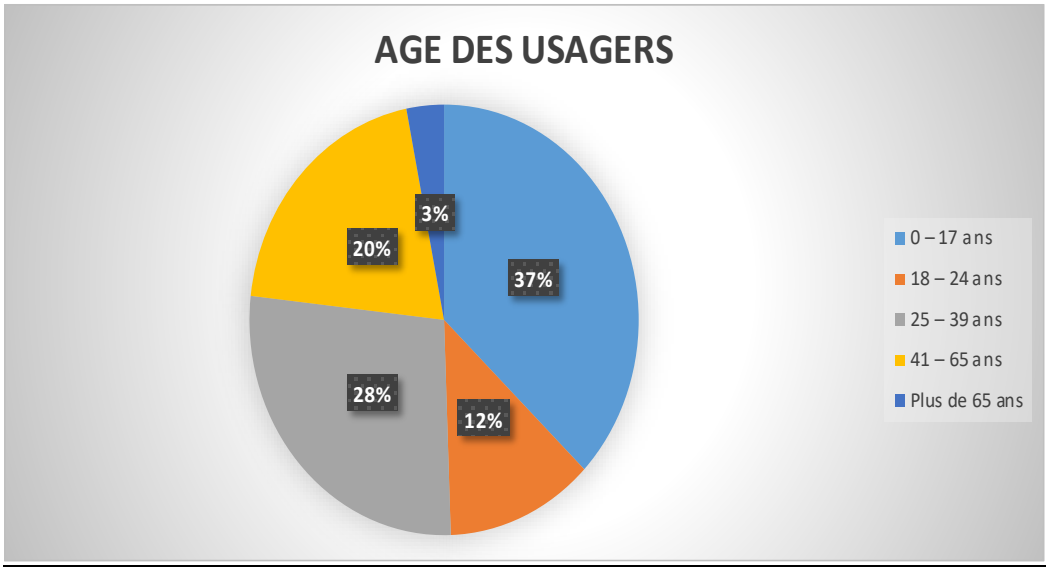
À l'inverse, le nombre de personnes **isolées** diminue par rapport à 2024, année qui avait enregistré un niveau particulièrement élevé. Les personnes isolées sans enfant passent de 70 en 2024 à 48 en 2025. Les isolés avec

Ces données doivent toutefois être interprétées avec prudence car elles reposent sur du déclaratif. Certaines familles, notamment issues de la communauté des gens du voyage, peuvent rencontrer des réticences à déclarer l'ensemble de la cellule familiale, ce qui peut conduire à une sous-déclaration des compositions familiales complètes et à une surreprésentation des situations d'isolement dans les données.

Les familles continuent par ailleurs d'exprimer leur satisfaction quant à leur séjour sur l'aire d'accueil. Cette stabilité s'explique notamment par les conditions favorables offertes en matière de scolarisation : présence d'une école maternelle sur site, organisation du transport scolaire vers les établissements élémentaires et accompagnement des enfants inscrits au CNED. Les activités périscolaires proposées tout au long de l'année participent également à l'ancrage des familles et à la continuité éducative des enfants.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Age des usagers	2022	2023	2024	2025
0 – 17 ans	419	235	293	**407**
18 – 24 ans	111	68	92	**134**
25 – 39 ans	318	182	238	**299**
41 – 65 ans	224	117	177	**220**
Plus de 65 ans	33	42	30	**34**



Commentaires :

En 2025, la répartition par âge des usagers met en évidence une **augmentation notable de la tranche des 41-65 ans**, qui progresse sensiblement par rapport à 2024 et retrouve un niveau proche de celui observé en 2022. À l'inverse, le nombre de **personnes de plus de 65 ans** reste plus faible que les années précédentes, confirmant une tendance à la baisse amorcée depuis 2023. La dynamique observée entre ces deux tranches d'âge apparaît donc inversée par rapport à 2023, où les plus de 65 ans étaient proportionnellement plus nombreux. En 2025, nous avons accueilli un public plus familial, plus de jeunes couples avec enfants.

La part des **mineurs (0-17 ans)** demeure très importante et repart nettement à la hausse en 2025, confirmant le caractère familial du public accueilli. Dans la continuité de la tendance amorcée en 2024, on observe une présence plus marquée des **adolescents**, ainsi que des **enfants d'âge scolaire**, notamment ceux âgés de 6 à 10 ans. Cette évolution renforce les besoins en matière de scolarisation, d'accompagnement éducatif et d'activités périscolaires.

Les **18-24 ans** et les **25-39 ans** augmentent également en 2025 après le recul constaté en 2023, traduisant une présence plus importante de jeunes adultes et de parents d'âge actif. L'ensemble de ces éléments confirme la prédominance d'un public familial, avec une progression des adultes en âge d'activité et des enfants scolarisés, ce qui implique de maintenir une attention particulière aux actions éducatives, à l'accompagnement des familles et à l'accès aux dispositifs de droit commun.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Caractéristiques socio-économiques

Nous avons accueilli cette année sur le Réaltor, fait nouveau des usagers issus de la communauté rom, la cohabitation n'a pas toujours été facile avec les autres publics, néanmoins les équipes ont engagé un travail de fond auprès des publics pour une meilleure cohabitation. Même si l'aire d'accueil du Realtor se distingue par un niveau de vie un peu plus confortable pour une minorité des voyageurs que nous accueillons, le faible niveau de revenus chez certains peut les pousser à réduire leur consommation de fluides (notamment l'énergie qui reste onéreuse pour les publics) ou à s'adonner à des actes de piratage. Cependant, grâce à des outils de gestion, nous pouvons contrôler de potentiels piratages . Nous procédons chaque fin de mois à des relevés de compteurs (eau et électricité) que nous entrons dans un tableau mensuel, ce qui nous permet de voir instantanément les variations de consommations.

Les ressources des familles sont majoritairement composées des prestations sociales lesquelles évoluent peu, ainsi le niveau des revenus stagne ou diminue du fait de l'inflation et de l'augmentation du coût de l'énergie et le non-accès aux aides alternatives et/ou ponctuelles (APL, aides diverses énergie, carburant…), associées au caractère aléatoire des revenus complémentaires résultant des activités traditionnelles (vente de matelas et sommiers, foires…), entraine une dégradation du niveau de vie des gens du voyage et une précarisation. En effet, nous comptons parmi les usagers des auto-entrepreneurs en bâtiment, plomberie, des forains. Ainsi, l'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'important aléas.

Nos TSA orientent les familles en difficulté vers les services sociaux en cas de difficulté financière et vers les CCAS et conseil départemental pour des aides ponctuelles

Notons par ailleurs que le mode de vie « nomade », représente un coût avec des charges liées aux redevances (coût de l'emplacement à la journée, tarifs des fluides et des carburants, avec le surcoût des dépenses énergétiques, crédit des caravanes et des véhicules etc.). Le reste à vivre s'amenuise et peut faire basculer certains voyageurs dans la pauvreté.

b. Accueil

Tout usager se présentant à l'accueil du Réaltor est accueilli par un personnel qui le prend en charge, dès son arrivée. Dès lors qu'un voyageur souhaite séjourner sur l'aire d'accueil, il doit remplir les conditions de son accueil, présenter les documents administratifs aux agents de vivacité, qui renseignent avec lui la fiche d'information, le règlement intérieur dont les points essentiels sont rappelés oralement, ainsi l'usager accepte les conditions en apposant sa signature. L'usager est accompagné sur un emplacement, un état des lieux est effectué par un agent (l'usager doit le signer), une caution d'un montant de 100€ est versé (en CB ou en espèces) ainsi que le paiement des fluides payable en avance pour pouvoir disposer de l'eau et de l'électricité, tout est enregistré dans un logiciel Webaccueil.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …). Elle permet des relations constantes avec les Services de la métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Définition
Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Nombre démarches	1698	1779	2104	1915
Nombre d'adhérents	102	100	105	104
Nombre de participants*	1048	572	1146	1356

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le nombre de participants a connu une forte hausse cet été. En comparaison le taux d'occupation fut nul en juillet 2023 durant au moins 15 jours alors que nous étions quasiment complets tout l'été cette année 2024. Le taux d'occupation influe donc fortement sur la participation.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, VIVACITÉ pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, VIVACITÉ est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- De mettre en place un système d'astreinte technique en soirée du lundi au vendredi de 17h à 22h et le WE du samedi 12h à 22h et du dimanche 9h à 22h
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'Aire. Depuis la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 et l'abrogation de la loi de 1969, la présentation du livret de circulation n'est plus une condition d'accès sur les Aires d'accueil (cf. Le RI) ;
- De présenter l'aire et la place familles qui leur sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'Aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

VIVACITÉ se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoins, du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

VIVACITÉ procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

VIVACITÉ est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, VIVACITÉ est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, de l'Aire d'Accueil. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par VIVACITÉ.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes :** L'ouverture de l'Aire est assurée de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
  Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte téléphonique en soirée, en semaine de 17h à 22h et en weekend end le samedi de 12h à 22h et le dimanche de 9hà 22h. Les interventions sont possibles pour des urgences durant ces astreintes.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action de vivacité. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation des familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, VIVACITÉ est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'Aire.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Depuis le 1er juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, VIVACITÉ informe les familles dès leur accueil que l'Aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'est pas encore fixée lors de son arrivée

- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ et d'informer les agents à minima 10 jours avant le départ.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », VIVACITÉ s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance et si l'usager ne quitte pas l'aire d'accueil à la date fixée, celui-ci se verra remettre un courrier de rappel au règlement intérieur avec une sanction pouvant aller jusqu'à une interdiction des aires métropolitaines, une information est transmise à l'AMP métropole qui fixe la sanction et sa durée.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Les très courts séjours sont légèrement en hausse mais la tendance reste le séjour dans la limite des 3 mois. Nos usagers se déplacent de l'aire d'accueil du Realtor vers l'aire de Bouc Bel Air gérée par VIVACITÉ, dès lors qu'ils atteignent la limite des trois mois de stationnement. Nous avons eu également plus de demandes de dérogations 5 pour la scolarité des enfants ce qui explique des séjours plus longs (6/8 mois), 3 pour raisons médicales dûment attestées par un certificat médical, 2 familles qui ont refusé de sortir du fait d'un chantier en cours dans la région.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Moins de 1 mois	112	82	97	148
De 1 à 3 mois	204	100	163	171
3 à 6 mois	26	25	33	40
Plus de 6 mois	6	4	9	2

Durée moyenne de séjour par famille du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 : 53

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Nombre de caravanes	422	262	367	493
Nombre de familles accueillies	348	211	835	361
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	46	45	44	53
Dépassement des temps de séjour (en familles)	6	4	8	1
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	0

Dépassement de temps de séjour :

5 familles ont obtenu une dérogation pour scolarisation avec production d'une attestation d'assiduité fournie par l'école.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Ra

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

VIVACITÉ est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Depuis 2004, VIVACITÉ s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrain, se sont efforcées durant toutes ces années de répondre aux besoins des usagers des Aires d'Accueil.

En mai 2019, VIVACITÉ a été retenue comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des Aires d'Accueil sur la métropole d'Aix Marseille Provence, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.

Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'accueil relevant de la Délégation de service public. Le volet social de l'activité de vivacité auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les Aires d'Accueil sont rattachées à **un Pôle Social Animation** qui a pour missions :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'Accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux responsables de sites
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque Chef d'établissement affecté sur chacune des Aires d'Accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des Chefs d'établissement favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Une autre partie au siège du Pôle Social Animation localisé sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par le gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, pour l'Accueil Collectif de Mineurs depuis le 18 février 2009, renouvelé tous les ans.
Celui-ci permet d'accueillir **15 enfants de 6 à 12 ans et** de solliciter de la ville d'Aix-en-Provence le versement de la subvention dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation… ;
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses ;
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,) ;
- Favoriser l'autonomie du public ;
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…) ;
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le Territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, VIVACITÉ ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

Nous avions constaté l'année précédente que l'augmentation du coût de l'électricité dès le mois de janvier 2024 avait entrainé une baisse de fréquentation de l'aire d'accueil. Un retour des familles courant septembre avait été noté avec des nouveaux départs en décembre. Cette année, les familles étaient plus nombreuses, en particulier cet été. Toutefois des départs peu avant la période de Noël ont également été observés**.**

1. Accueil et suivi des familles

L'Aire d'Accueil accueille toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane (résidence mobile) et qui souhaite séjourner temporairement sur le site. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative sur le Realtor, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

Il est ainsi proposé aux voyageurs <u>un accompagnement socio-éducatif et administratif</u> se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles stationnant temporairement sur Le Réaltor. Il s'agit d'une aide pour la réalisation de démarches ponctuelles ne nécessitant pas la présence du référent social qui les suit habituellement.

- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien et accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives ; ouverture et le maintien des droits sociaux, médiation entre les voyageurs accueillis et les organismes de droits communs. La grande majorité des gens du voyage accompagnés par le travailleur social dépendent des minimas sociaux, en tête le RSA. A l'accueil d'une personne, un bilan social est réalisé,

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

en fonction de la situation, le travailleur social l'informe sur ses droits et obligations, par la suite, il assure l'accompagnement ou oriente vers les organismes de droit communs, comme les MDS ou les CCAS.

- **Accès à l'emploi et la formation** : La gestionnaire sociale accompagne les travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes et les oriente vers les organisations en lien avec leur statut professionnel comme par exemple la Caisse d'Allocation Familiale ou vers le Régime Social des Indépendant qui deviens désormais la Sécurité Sociale des Indépendants.

Il est plus rare d'orienter et d'informer les voyageurs vers les différents dispositifs relatifs à l'emploi. En effet, on remarque que la plupart du temps, les enfants se forment auprès de leurs parents et n'accèdent pas à la formation professionnelle.

Il faut aussi prendre en compte et s'adapter à leur statut, ce sont des personnes qui ont un mode de vie itinérant. Le travailleur social est donc amené à jouer un rôle de médiateur avec les différentes institutions et à réaliser un travail de réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs.

Les jeunes de moins de 25 ans peuvent être orientés vers les missions locales du territoire dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : Les familles sont sensibilisées au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par exemple) et informer sur la nécessité de déclarer un référent médical lorsqu'ils n'en ont pas (déclaration de médecin traitant obligatoire).

- **Sensibilisation à la scolarisation** : Un travail important de sensibilisation à la scolarisation et à l'obligation d'instruction est mené sur le site. On remarque que les enfants en âge d'entrer au collège sont automatiquement inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED), la communauté se montre très craintive. L'Aire d'Accueil propose un accompagnement à la scolarisation et du soutien scolaire à la demande de la famille et de l'enfant. Une aide aux leçons pour les enfants d'âges primaire est proposée pour les jeunes inscrits au CNED.

- **Accès à la culture et au sport** : Nous avons proposé toute l'année des ateliers, principalement animés par des partenaires ou des prestataires, les mercredis et durant les vacances scolaires. Atelier de créations plastiques - poterie, travail manuel (pour le développement de l'imagination, l'habileté), atelier de musique (développement de l'écoute, de la créativité individuelle et collective) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

<u>Le partenariat incontournable :</u>

Dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires institutionnels :
- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation
- CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence, domiciliation administrative
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- France Travail : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire

- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (mutuelle du soleil, harmonie mutuelle …)
- FNASAT : Formations
- CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels

---

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage représente également une autre difficulté** dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ». De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs des difficultés à se projeter dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.

- **la Dématérialisation :** l'utilisation de l'outil informatique et de tout outils numériques reste encore compliqué pour beaucoup de personnes.

  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Bilan de l'accompagnement social sur l'aire d'accueil le Réaltor en 2025

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	**2024**	**2025**
Nombre de familles domiciliées sur le site*	102	100	**105**	**104**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …)	1658	1779	**2104**	**1912**
Nombre de dossiers RSA	159	154	**144**	**153**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles =**nombre de rendez-vous individuel**	617	577	**674**	**741**

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DDETS 13.

Observations

Nous avons fait évoluer notre approche pour mesurer l'accompagnement afin de distinguer le nombre de rendez-vous du nombre de démarches. En effet une personne peut venir en rendez-vous et faire plusieurs démarches administratives.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, la Gestionnaire sociale a reçu en rendez-vous physique 500 personnes domiciliées, ainsi que 241 personnes de passage sur l'aire d'accueil, soit un total de 741 personnes accompagnées. Sur l'aire d'accueil le Realtor, un service spécifique est proposé aux voyageurs :

- **La domiciliation** : En 2025, le nombre de familles domiciliées est resté stable. À ce jour, 104 familles, représentant 263 personnes, sont domiciliées au Centre social Le Realtor. Au cours de l'année, 720 passages liés à la gestion du courrier ont été recensés.
- Nous notons un réel attachement des familles à cette domiciliation, les familles sont suivies depuis plusieurs années maintenant et une relation de confiance s'est instaurée avec la Gestionnaire Sociale. Nous avons régulièrement des demandes de domiciliations au sein de notre structure afin de bénéficier de l'accompagnement social proposé.

  L'utilisation du logiciel DOMIFA améliore nettement le fonctionnement de la domiciliation. Des mises à jour sont régulièrement apportées avec de nouvelles fonctionnalités pour améliorer notre suivi :
  Les voyageurs sont ainsi informés par SMS pour : la date d'échéance de leur domiciliation, (cela limite les ruptures de prise en charge). La réception des courriers (deux fois par semaine). Nous notons que ce service a considérablement réduit les appels à ce sujet. Depuis on note régulièrement des mises à jour : accès plus facile à certaines fonctionnalités des dossiers usagers, ajout pour réaliser des radiations et des suppressions de dossiers en masse, ajout d'une case note pour laisser des informations…

- **Le suivi des dossiers RSA** : VIVACITÉ accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil Départemental. Au total, 96 familles domiciliées sont bénéficiaires du RSA. L'agrément pour l'instruction des demandes de RSA et la réalisation des contrats d'engagement réciproque a été renouvelé en 2025 pour une durée de douze mois renouvelables deux fois par tacite reconduction. Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, Education nationale, etc.

  Désormais les contrats d'engagement réciproque sont réalisés de façon dématérialisée mais toujours en présence des bénéficiaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Accompagnent social 2025	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Trésor public : démarches liées à des amendes	2	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0	8
Trésor public démarches liées à des factures hospital / cantine	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	3	2	8
Trésor public : démarches liées aux Cotisations Foncière des Entreprises	0	0	0	1	1	0	0	5	0	7	4	1	19
Impôts : déclaration de revenus	3	6	2	34	24	10	14	4	5	8	8	4	122
ANTS : CNI / passeport / Carte grise / permis de conduire / acte de naissance RDV mairie	4	9	11	0	19	28	3		23	8	2		107
CAF RSA : Déclaration trimestrielle et annuelle	23	11	22	25	9	13	12	14	19	27	20	7	202
CAF : Démarches administratives mutation de dossiers, envoie compléments d'informations, régularisation de situations	14	15	20	26	32	38	12	12	19	23	30	7	248
Conseil Départemental : signature du Contrat d'Engagement Réciproque	10	15	22	29	7	8	1	12	28	11	6	4	153
Conseil Départemental l démarches administratives liées au RSA	5	0	2	1	0	0	0	4	0	0	0	1	13
Gestion de l'entreprise : démarches diverses autoentrepreneurs CMA	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Gestion de l'entreprise : démarches diverses autoentrepreneurs CCI	6	4		7	1	6	2	1	7	24	10	2	70
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle ou annuelle du Chiffre d'affaire	22	7	11	17	6	10	14	11	11	31	10	6	156
Insertion professionnelle, actualisation pôle emploi	1	2	5	7	3	0	0	0	0	0	1	0	19
Santé : Démarches auprès de la MSA, renouvellement de droits	1	0	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	8
Santé : Démarches auprès de la CPAM, renouvellement de droits	20	21	22	22	25	15	11	6	21	18	34	21	236
Démarches auprés de la MDPH	1	0	3	0	4	2		2	1	3	3	1	20
Retraite : suivi retraite : carsat	3	10	10	8	5	6	5	6	5	11	15	0	84
Retraite suivi MSA	4	1	2	1	3	3	0	0	0	5	2	0	21
Banque de France : surendettement	1	0	3	0	2	0	0	0	0	4	0	0	10
Démarches Assurances : résiliation , contrats …	4	1	0	1	5	2	0	0	6	4	0	0	23
Aides financières (ccas, croix rouge)	0	0	0	4	0	0	0	1	1	1	1	3	11
Divers démarches : adhésion centre social, renouvellement domiciliation, lecture divers courriers	42	30	42	40	32	33	26	26	32	37	27	6	373
Total des démarches	166	132	177	230	182	175	101	104	182	222	176	65	1912
Nombre de rendez-vous domiciliés	47	38	34	48	43	39	38	17	49	74	54	19	500
Nombre des rendez-vous usagers	12	21	21	24	39	21	6	9	28	21	32	7	241

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Quelques points d'observations sur l'année 2025 :

Le bilan quantitatif 2025 concernant toutes les démarches d'accompagnement social est en légère diminution par rapport à l'année 2024. Nous sommes passés de 2104 démarches à 1912 soit 9% de diminution.

Concernant le nombre de démarches réalisées, 1779 en 2023, 2104 en 2024 et **1912 en 2025**. Nous comptabilisons également les rendez-vous téléphoniques qui conduisent aussi à la réalisation de démarches administratives.
Parmi les personnes accueillies, nous distinguons les personnes domiciliées et les personnes de passage pour lesquelles l'accompagnement diffère.

Concernant les personnes de passage, nous proposons un accueil sans rendez-vous le jeudi réservé aux familles du terrain. En 2023 ce sont 165 usagers qui ont été reçus, 171 en 2024 et 241 en 2025
Ces usagers s'adressent à notre gestionnaire sociale pour leurs petites démarches ponctuelles ou de renouvellement de droits. Il ne s'agit pas de démarches d'ouverture de droits. Pour ce type de démarches, notre travailleur social se met en lien avec le référent afin d'assurer un suivi coordonné des démarches. Nous notons que les familles de passage ont une entière confiance en notre travailleur social, lorsqu'elles la sollicitent, elles déclarent que leurs démarches aboutissent favorablement.
Après plusieurs années nous constatons que le créneau libéré le jeudi est adapté au rythme de nos usagers, qui ont du mal à se repérer dans le temps. Avec ce créneau, ils savent qu'ils peuvent se présenter toute la journée sans horaire précis.

Concernant les personnes domiciliées, il s'agit d'un accompagnement de proximité sur la durée. Nous notons que des voyageurs accompagnés sont plus autonomes et gèrent seuls certaines démarches administratives. Par exemple, appeler à la CAF pour s'informer de l'avancée d'une démarche, se rendre directement auprès des institutions : centre des impôts, CPAM…Elles ont acquis au fil des années une confiance en leur capacité.
Nous notons également que les familles apprennent à utiliser et utilisent de plus en plus les applications (CAF, URSSAF, AMELI…) pour réaliser leurs démarches administratives. Les familles ont compris que sans action de leur part, leurs démarches ne peuvent être réalisées.

Au niveau des aides financières : 25 en 2023, 37 en 2024 et **11 en 2025.**
Les aides financières sont en nette diminution, moins de personnes ont été en demande.
De ce fait le CCAS de la ville d'Aix-en-Provence et le Secours Catholique pour des aides financières et alimentaires d'urgence ont été moins sollicités

Concernant la CAF au niveau des DTR[1], régularisations et AAH, on note 315 démarches en 2023, 189 en 2024 et 450 en 2025
Bien que les familles aient gagné en autonomie au fil des années, on observe une augmentation des démarches par rapport à l'année 2024, notamment celles réalisées par la gestionnaire sociale. En effet, si les familles sont davantage autonomes, elles nécessitent encore un accompagnement pour certains types de démarches. Par ailleurs, les modalités de déclaration ont évolué et de nombreuses familles ont connu des changements de situations, en particulier sur le plan professionnel.
Enfin, les contrôles administratifs, notamment ceux portant sur les relevés de compte, demeurent fréquents et génèrent un volume important de démarches administratives.
Depuis 2025, les déclarations trimestrielles sont automatiquement pré remplies avec les revenus déjà connus de l'administration. Cependant certains revenus comme les travailleurs indépendant sont à déclarer manuellement.

Concernant les démarches santé auprès de la CPAM et MSA (Complémentaire santé solidaire (CSS), régularisations et renouvellement des dossiers) : 257 dossiers ont été traités en 2023**,** 295 en 2024 **et 244 en 2025**
Depuis 2024 l'absence d'avis d'imposition dans les dossiers de demandes de CSS constitue un motif de refus. Cette pièce est donc devenue indispensable pour vérifier que le demandeur a droit à cette aide en fonction de ses ressources. Parmi nos usagers, une grande majorité bénéficient d'un accès aux soins gratuits. Les retraités et les bénéficiaires AAH paient une participation CSS de maximum de 30 euros par mois en fonction de l'âge. Sans cette aide, il est évident que nos usagers rencontreraient des difficultés d'accès aux soins.

[1] DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Dorénavant, il est plus fortement conseillé d'avoir un compte AMELI pour effectuer les démarches de santé. Cette application permet également d'ouvrir l'accès à beaucoup d'autres démarches en ligne. La création des comptes peut se faire soit par téléphone, soit en se rendant sur place auprès de la CPAM.
Il y a eu encore d'aide à la création d'un compte qui permet de réaliser diverses démarches d'accès aux soins : demandes de cartes vitales, renouvellement CSS, attestations de vaccinations… On voit que la dématérialisation des démarches est devenue la règle, notre accompagnement est donc indispensable pour faciliter l'accès aux droits.

Concernant les démarches auprès de l'URSSAF[2] et liées à la gestion d'entreprise : 248 en 2023 et 298 en 2024**, 227 en 2025**
Parmi nos domiciliés**, 47 personnes ont le statut de travailleur indépendant.**

Concernant les demandes administratives diverses (l'état civil, impôts, préfecture, services contentieux, ANTS)
On comptabilisait 290 demandes en 2023, 317 en 2024 et 280 en 2025.
On observe une légère diminution du nombre de sollicitations, liée en partie au gain d'autonomie de certains usagers. Toutefois, les démarches concernent principalement des institutions ayant généralisé la dématérialisation. Cette évolution pénalise fortement les voyageurs, le plus souvent éloignés du numérique, pour lesquels elle constitue un frein souvent insurmontable et révèle une inégalité profonde et persistante dans l'accès aux services publics.
La Gestionnaire Sociale les accompagne pour plus d'autonomie avec l'outil numérique (création d'adresse mail, de compte personnel pour l'accès à ces services publics, demande de carte nationale d'identité, de passeport, des permis de conduire, de carte grise) mais ce travail est rendu difficile par l'analphabétisme des individus. A l'analphabétisme s'ajoute donc l'illectronisme**.**
Le projet d'accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique a bien avancé, en cette fin d'année 2025 4 tutos ont été réalisé. 2026 sera l'année de mise en application des tutos. Les familles seront convoquées dans le cadre de leur Contrat D'engagement Réciproque visant l'autonomisation.
Notre structure mettra à disposition de tablettes numériques et proposera un accompagnement pour l'apprentissage des démarches sur cet outil. La Gestionnaire sociale a réalisé des tutos vidéo avec l'association Image clé qui seront aussi accessibles en ligne pour renforcer l'autonomie des utilisateurs.

Par ailleurs nous allons également travailler sur la création d'un livret d'accueil qui regroupera toutes les informations essentielles sur le fonctionnement, les règles et les services proposés par l'aire d'accueil. Mais aussi afin de faciliter les démarches administratives et l'autonomisation.
Ce livret sera remis aux usagers lors de leur arrivée.

Concernant les démarches liées aux contrats d'engagement réciproque CER (signature et suivi des situations suspendues), 154 contrats signés en 2023, 144 en 2024 et 153 en 2025
Les renouvellements des contrats d'engagement réciproque de la file active restent réguliers. La plupart des familles sont donc à jour dans la contractualisation de leur contrat d'engagement réciproque. Notre objectif est de réaliser des CER adaptés au public qui est confronté à de nombreux freins (illettrisme avéré, itinérance) ne permettant pas une inscription au sein des dispositifs de droit commun. La gestionnaire sociale effectue un travail de proximité avec le pôle d'insertion afin d'éviter les coupures de droits. Elle n'a cependant aucun pouvoir sur les contrôles administratifs.
Depuis 2021, les familles sont averties par SMS (Pôle d'insertion) deux mois avant l'échéance de leur contrat.
Ce service est un réel plus pour les personnes qui avaient tendance à oublier les dates d'échéance et cela s'avère aussi très utile pour nos voyageurs qui ne sont pas dans la région en leur permettant de s'organiser longtemps à l'avance pour une prise de rendez-vous avec le travailleur social.
Aussi de nombreuses démarches ont été effectuées en lien avec le conseil départemental. En effet, certaines familles étant radiées du dispositif RSA, suite à des contrôles administratifs du Conseil Départemental, ont dû effectuer de multiples démarches pour mettre à jour leur situation en vue d'un rétablissement des droits RSA. A ce jour, plusieurs familles sont toujours radiées du dispositif depuis plusieurs mois.

Concernant les démarches auprès de France Travail, **6 en 2023, 5 en 2024 et 19 en 2025**
Depuis le 1er janvier 2025 tous les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active sont obligatoirement inscrites à France Travail. Cette mesure a augmenté le nombre de démarches effectuées.

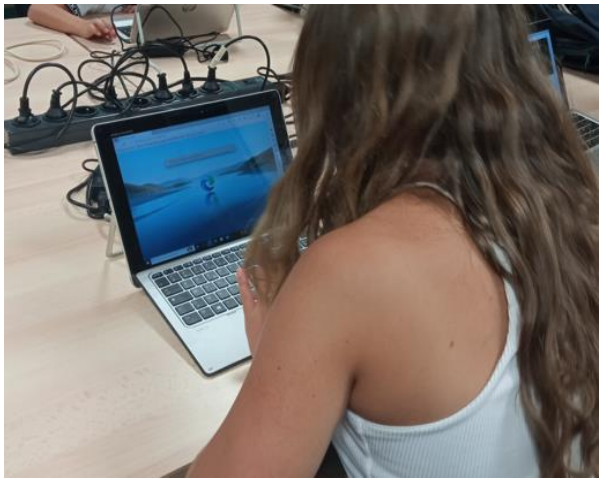
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Concernant les démarches retraites effectuées auprès de la CARSAT et MSA, **112 en 2023, 91 en 2024 et 105 en 2025**
Notre file active des personnes retraitées est en augmentation.

Malgré de longs délais de traitements des dossiers, les demandes aboutissent.
La plupart du temps les demandes sont faites par courrier bien que l'on commence à réaliser des demandes par voie dématérialisée.
Nous les amenons progressivement vers la dématérialisation et les accompagnons à la création de leur compte pour leur faciliter les démarches futures.
Pour les personnes qui se sont sédentarisées, dont le déplacement est difficile, le suivi se fait souvent à distance ou avec un enfant qui se déplace au Réaltor.

L'accompagnement proposé par la Gestionnaire Sociale permet la plupart du temps de faire aboutir les démarches. Cependant dans les cas de rupture de droits CAF, les délais de traitements sont toujours plus longs. Aussi, nous observons que les personnes n'hésitent plus à se rendre sur place pour faire avancer leurs dossiers.
Nous pouvons souligner que ces voyageurs retirent une certaine satisfaction lorsqu'ils réalisent seuls leurs démarches. **Petit à petit, nous sommes parvenus à les mobiliser sur l'intérêt qu'elles ont à devenir actrices de leur propre vie**. Les personnes peuvent voir, dans un délai court, les effets concrets de leur implication et les bénéfices pour leur quotidien. Elles acquièrent l'estime d'elle-même et prennent confiance en elles. Toutefois si certains voyageurs sont en voie d'autonomisation, d'autres en sont encore bien loin.
En effet, l'illettrisme voire l'analphabétisme et les habitudes d'assistance représentent un véritable obstacle à l'insertion sociale.

La dépendance administrative est parfois totale, ce qui entraîne une charge de travail et une mobilisation quotidienne importante de la Gestionnaire Sociale. Tout le travail de la Gestionnaire Sociale est de parvenir à les intéresser à leur situation et à donner du sens aux démarches réalisées.
L'acquisition de l'autonomie est un travail à long terme et les résultats sont très peu visibles tant la désocialisation et l'exclusion sont profondes.



Les enjeux de l'accompagnement social des voyageurs face à la problématique de la rupture numérique, nous a conduit à former la jeune génération plus à l'aise avec l'internet à se familiariser avec l'utilisation du numérique pour les démarches d'accès aux droits. Cette action vise un double objectif : d'une part rendre les familles plus autonomes en impliquant les enfants, qui en sont capables, dans les démarches d'accès aux droits de leurs parents ; et elle vise d'autre part l'autonomie de ces jeunes lorsqu'ils atteindront l'âge adulte.

Nous observons que ces jeunes sont très attentifs aux conseils donnés, qu'ils acquièrent confiance en eux et retirent une certaine fierté lorsque les démarches auxquelles ils ont participé aboutissent.

Dans notre accompagnement, nous nous attachons à prendre en compte à la fois la donnée temporelle inhérente au processus d'autonomie et d'évolution des personnes mais également, le statut de voyageur (mobilité, vie en caravane, sentiment de discrimination qui persiste) qui peut rendre difficile le suivi administratif.

Les professionnels de vivacité restent les interlocuteurs privilégiés des voyageurs. De par notre proximité, notre connaissance des familles, nous avons à leurs yeux, la capacité à comprendre et à nous rendre compte de leurs difficultés. Cependant, cette proximité avec nos familles a également ses limites. En effet ils ont des difficultés à se rendre dans les services de droit commun en qui ils n'ont pas confiance.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des Aires d'Accueil du Territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines Aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs sur l'aire d'accueil Le Réaltor :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe VIVACITÉ, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.
Nous sensibilisons également les enfants à l'intérêt de l'école notamment durant les activités ludiques organisées sur le site.
Dès qu'une famille stationne sur l'Aire d'Accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité, l'Education Nationale et VIVACITÉ.

⇨ Pour le primaire :

- **Scolarisation en maternelle sur le terrain** :

L'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé. Le lien est ensuite fait avec le service scolarité de la ville. Généralement, les enfants peuvent aller à l'école le lendemain de l'inscription.

- **Scolarisation en élémentaire à Aix les Milles** :

L'inscription des enfants par les parents s'effectue auprès du Pôle Social Animations qui complète les formulaires d'inscription et les transmets par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des deux écoles Marie Mauront ou Joseph Roumanille. Nous jouons un rôle important d'information et de communication avec les établissements scolaires et le service scolarité de la ville. Nos échanges concernent des sujets aussi divers que l'absentéisme, le comportement des élèves en classe et dans l'école, les difficultés d'intégration des enfants, les demandes de changement d'école. Les familles louent la facilité d'accès à l'inscription ou réinscription de leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur le Réaltor.
La réinscription des enfants dans la même école par la mairie facilite le suivi des acquis scolaires par l'équipe pédagogique**.** Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants les mercredis matin.

- **La mise en place d'un bus de transport scolaire** par les services de la Métropole Aix Marseille Provence : Les enfants sont pris en charge devant l'Aire d'Accueil et déposés dans l'école par les accompagnatrices. Elles sont un bon relais entre le site et l'école.
- En 2024, le paiement de la cantine scolaire était assuré par une régie d'encaissement directement sur site auprès du responsable du pôle social. Les enfants bénéficiaient alors d'un tarif spécifique fixé à 1,78 € pour l'année scolaire 2023/2024.
- À compter de l'année 2025, le mode de paiement évolue : la gestion de la facturation de la cantine est désormais assurée par la mairie, qui transmet directement les factures aux familles, ce qui participe d'une volonté d'autonomisation des familles.

⇨ Pour le secondaire :

Une aide aux démarches d'inscription des enfants au CNED avec l'organisation de séances de suivi et soutien une fois par semaine par une intervenante extérieure. Cette dernière a été mise en relation avec le CNED pour faciliter l'accompagnement des jeunes en fonction de leurs programmes.

Chiffres clés de la scolarisation sur l'aire d'accueil Le Réaltor en 2024/2025 :

Le nombre de jeunes âgés entre 0/17 ans accueilli sur l'année scolaire 2024/2025 sur l'aire d'accueil du Réaltor est de 485 au total.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Année scolaire : de septembre N à juillet N+1	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Elèves en maternelle (sur site)	35	17	29	**64**
Elèves en élémentaire	28	34	27	**134**
Elèves en autres établissements	2	1	2	**0**
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	12	16	12	**83**
Elèves en soutien scolaire	3	4	5	**12**

Observations pour la scolarisation au premier degré :

- **En école maternelle :**

Sur l'ensemble de l'année scolaire, le site d'Aix-les-Milles/Realtor se distingue par un taux de scolarisation en école maternelle nettement supérieur à celui des autres sites du territoire. En effet, le taux de scolarisation annuel y atteint 72 %, contre 27 % à Bouc-Bel-Air, 32 % à Salon et un taux plus faible sur le site de Rives Hautes. La fréquentation à Rives Hautes a été particulièrement impactée par la fermeture du site pour travaux à compter du mois d'avril 2025, ce qui a limité la continuité de la scolarisation en fin d'année scolaire.
Cette comparaison met en évidence une dynamique de scolarisation plus favorable sur le site d'Aix-les-Milles/Realtor, où la présence de l'école maternelle directement implantée sur l'aire d'accueil facilite l'inscription des enfants et l'adhésion des familles au parcours scolaire dès le premier degré.
Toutefois, malgré un taux annuel élevé, une baisse progressive de la fréquentation est observée au fil de l'année scolaire sur l'ensemble des sites, y compris à Aix-les-Milles/Realtor. Cette diminution des effectifs en fin d'année civile demeure un point de vigilance pour les directions d'établissements, confrontées à une réduction du nombre d'enfants présents dans les écoles à cette période.
Globalement, la comparaison inter-sites souligne l'impact positif de la proximité géographique de l'école sur la scolarisation des enfants d'âge maternel, tout en rappelant la nécessite de maintenir une mobilisation constante des familles afin de limiter les ruptures de parcours en cours d'année.

- **En école élémentaire :**

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2024/2025, la scolarisation en école élémentaire sur le site d'Aix-les-Milles/Realtor connaît une évolution très significative. Les effectifs scolarisés en primaire ont fortement augmenté, traduisant une meilleure orientation des enfants vers le milieu scolaire ordinaire et un accompagnement renforce des familles dans les démarches d'inscription et de suivi de la scolarité.
Sur cette même période, 11 dérogations scolaires ont été accordées. Ces situations traduisent à la fois la recherche de solutions adaptées à certaines situations familiales et la persistance de difficultés à maintenir certains enfants dans le circuit scolaire de droit commun à proximité du lieu de résidence.
Cette dynamique positive s'accompagne toutefois de situations de fragilité dans la continuité des parcours scolaires. En effet, une baisse de la fréquentation est observée en fin d'année scolaire, en lien avec la mobilité des familles et les changements de situation administrative ou géographique.
Globalement, la scolarisation en école élémentaire sur le site d'Aix-les-Milles/Realtor en 2024/2025 s'inscrit dans une dynamique encourageante, tout en mettant en lumière la nécessite de poursuivre les efforts de stabilisation des parcours scolaires et de prévention des ruptures de scolarisation.

Observations pour la scolarisation au second degré :

- **Au collège**

Au passage au collège, on note une forte déscolarisation parfois contrebalancée par une inscription au CNED. En effet, l'inscription au collège reste marquée par des perceptions négatives chez les voyageurs (risque de perte d'identité, lieu de déperdition). Le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences.
Cela pose la question de l'obligation scolaire pour ces jeunes qui disparaissent des radars de l'Education Nationale entre le primaire et le collège. L'assise scolaire étant insuffisante pour ces jeunes, cela hypothèque leur insertion professionnelle. Il nous parait important de proposer aux familles un accompagnement facilitant une formation professionnelle précoce, en dehors de la transmission familiale.

En 2024/2025, 59 % des jeunes âgés de 11 à 15 ans sont inscrits dans un dispositif de scolarisation à distance ou hors établissement scolaire ordinaire, soit 83 jeunes sur un total de 140. Ce chiffre marque une augmentation du

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

recours à ce type de scolarisation par rapport à l'année précédente et confirme la fragilité de l'inscription dans les parcours scolaires classiques à l'entrée au collège.
L'analyse mensuelle montre une forte variabilité de l'investissement scolaire. Les taux de scolarisation évoluent de 29 % à 100 % selon les périodes, traduisant une grande hétérogénéité des situations et de l'implication des jeunes et de leurs familles dans le suivi des apprentissages.
Comme l'année précédente, on observe un moindre engagement des familles dès la sortie de l'école primaire. Une partie des garçons accompagne leurs pères sur les chantiers, tandis que certaines filles participent davantage aux tâches domestiques, ce qui impacte directement la régularité du travail scolaire.
Par ailleurs, les pratiques de suivi restent très contrastées. Certains jeunes s'engagent peu dans les apprentissages et survolent les cours, tandis que d'autres montrent un investissement réel dans les enseignements proposés.
Ces constats soulignent la nécessité de renforcer l'accompagnement éducatif autour de la scolarisation à distance afin de soutenir l'assiduité, l'autonomie et la continuité des parcours scolaires.

→ **Le projet accompagnement scolaire pour les enfants bénéficiant du CNED**



Pour soutenir les jeunes dans leur scolarité secondaire, nous avons mis en place dernier trimestre 2024, un accompagnement scolaire avec Elodie Perraud.
Les objectifs fixés **:** Aide à l'organisation et gestion du temps
Renforcement de la confiance en soi et motivation
Soutien académique et perfectionnement
Approche méthodologique
Nombre de séances : **30 séances** (mardis)
Nombre de jeunes : **8 jeunes inscrits au CNED**

Résultats obtenus : Les jeunes sont assidus et apprécient cet accompagnement. Pour faciliter leur apprentissage, nous leur mettons à disposition des tablettes numériques où ils peuvent apprendre à rechercher de l'information.

Le partenariat développé en 2024 avec les acteurs de terrain autour de la scolarisation des enfants

Comme toutes les années, nous continuons notre collaboration et rencontres avec les directeurs d'école, les services de la Ville d'Aix en Provence, le CASNAV et l'Education nationale.

→ **Collaboration entre VIVACITÉ et l'Education Nationale / CASNAV**

Scolarisation primaire et secondaire

SCOLARISATION		
09/09/2025	Salon	Rencontre avec les services scolarité de salon de Provence, Lançon de Provence et Grans Point sur les modalités de fonctionnement et d'inscription présentation du nouveau responsable du pôle social et animation de vivacité.
16/09/2025	Fuveau	Rencontre avec la directrice de l'école primaire de la Barque modalité d'inscription et présentation du nouveau responsable du pôle social et animation de vivacité
18/09/2025	Réaltor	Rencontre avec le CASNAV pour lier des liens de partenariat plus présentation du nouveau responsable du pôle social et animation
02/10/2025	DPT 13	Rencontre avec Madame Marie Pierre Youssouf pour la présentation du schéma départemental mais aussi présentation du nouveau responsable du pôle social et animation
07/10/2025	Webinaire	Echange autour de la scolarité sur les aires d'accueil avec différents acteurs de terrain sur le territoire national
10/10/2025	Réaltor	Rencontre avec La directrice de l'EE MAURON - AIX
28/11/2025	Réaltor	Rencontre avec La directrice de l'EE ROUMANILLE - AIX

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Scolarisation au secondaire :

Le PSA a eu de nombreux contacts avec les inspecteurs du rectorat concernant la scolarisation au CNED, le plus souvent par mails ou par téléphone.

→ **Collaboration entre VIVACITÉ et les services de la Ville d'Aix en Provence**

Nous sommes en relation régulière avec le service scolaire de la mairie d'Aix, pour les inscriptions, radiations, problématiques rencontrées dans le bus scolaire. Il arrive que des altercations aient lieu entre les enfants des gens du voyage et les roms. Dans ce cas nous en sommes alertés et intervenons auprès des familles de l'aire pour qu'ils tempèrent leurs enfants. Lien également avec la caisse des écoles pour le suivi de la régie cantine de l'aire d'accueil. À ce sujet, pendant l'année scolaire les parents ont payé directement la régie de la caisse des écoles via les différentes modalités proposées. Il n'y a donc plus d'encaissement au Réaltor. Néanmoins, nous continuerons à soutenir les publics de l'aire dans les procédures d'inscriptions et de paiement.

→ **Collaboration VIVACITÉ, CASNAV, CD13 dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) groupe de travail scolarisation des enfants du voyage du Territoire Métropolitain**

3. Santé et prévention

Nous avons pu recueillir les données sur la santé des gens du voyage au travers de cette étude conduite par santé publique France (***https://www.santepubliquefrance.fr/regions/nouvelle-aquitaine/***), elle a été conduite en partenariat avec la FNASAT dont nous sommes adhérents et l'ARS Nouvelle Aquitaine. Au total, 1 030 adultes et 337 enfants de 7 à 13 ans, Gens du voyage résidant en Gironde, Creuse, Charente, Charente-Maritime, ont participé à l'étude entre novembre 2019 et mars 2022. L'étude a bien été accueillie : 74% des personnes interrogées ont accepté d'y participer. Cette étude démontre les difficultés auxquelles doivent faire face ce public en itinérance.

Aussi, depuis de nombreuses années, VIVACITÉ accompagne les familles de voyageurs stationnant sur ses aires d'accueil dans leurs démarches de soins, en individuel ou en mettant en place des actions collectives autour de la santé auprès des jeunes et des parents.

Au cours de toutes ces années, les travailleurs sociaux ont fait de nombreuses observations et constats sur la façon dont les voyageurs prennent en charge leur santé, leurs réticences…

Ces observations font état de nombreuses problématiques de santé : Pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..)

Nous avons aussi pu observer que les professionnels de santé comme tout un chacun peut avoir des préjugés, des incompréhensions par rapport aux gens du voyage le plus souvent par méconnaissance.
Nous avons donc identifié des actions à mettre en place pour une meilleure prise en charge des voyageurs : travailler en partenariat avec les institutions de santé publique en proposant des temps d'information au personnel soignant sur la culture des gens du voyage.

Plusieurs partenaires interviennent sur les aires d'accueil : les étudiants infirmiers et les étudiants en odontologie. Nous proposons également un temps d'information aux professionnels inscrits à la formation DIU santé sexuelle.

Au regard de ces observations, l'axe santé/prévention du projet social de vivacité s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion à la santé ciblées en direction des familles et aussi des professionnels de santé.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Bilan des actions santé en 2025 :

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	**2024**	**2025**
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	0	0	**0**	**0**
Santé Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	56	47	**53**	**20**
Nombre d'enfants et adultes en information santé / prévention (À l'initiative du gestionnaire)	78	76	**61**	**76**
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	12	23	**28**	**34**

Le bilan chiffré des actions santé montre une quasi stabilité dans le nombre de participants entre 2024 et 2025.

Animations prévention santé en direction des enfants et parents

→ **Actions santé/ nutrition étudiants IFSI :**

Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le CODEPS 13 sur la thématique de la nutrition et de l'activité physique. Ce projet qui dure depuis sept ans se déroule sur plusieurs périodes.
Dans un premier temps, nous intervenons devant les étudiants pour une de sensibilisation aux spécificités du public en matière de santé. Il s'agit pour nous de développer l'information et la sensibilisation de ses futurs professionnels de santé, Nous observons qu'aborder les connaissances sur les gens du voyage permet de briser les idées reçues.
Dans un second temps, une enquête terrain est réalisée en direction des adultes au mois de novembre, en présence des étudiants. Cette intervention de proximité permet aux étudiants de rencontrer les familles sur le terrain, d'aborder avec elles les questions de santé afin de réaliser un diagnostic pour l'action.
Enfin, une action de prévention en direction des enfants et des adultes se déroule en avril.

Le projet 2025/2026 avec les étudiants a débuté dès le mois de septembre 2025 par une rencontre avec l'équipe du pôle social à l'IFSI, puis la venue des étudiants sur le site pour une présentation du fonctionnement des aires d'accueil et une sensibilisation aux spécificités du public. On note un réel intérêt pour ce public, un besoin de comprendre la culture. Nous avons pu échanger sur les problématiques de santé
L'enquête terrain a été réalisée auprès de 27 personnes (enfants adultes compris) en novembre 2025.
Puis, début Avril 2026, les étudiants (4 groupes) vont présenter le contenu des séances prévues sur les 4 AA dans les 2 semaines qui suivent.

Bilan de la mise ne place des actions 2024/2025 (avril 2025)
Deux séances se sont déroulées sur le Realtor et ont mobilisé 23 participants enfants.
Les activités mises en œuvre :
Pour les enfants : Une séance a également été organisée à destination des enfants, réunissant 23 participants. Cette action proposait une dégustation à l'aveugle de fruits et légumes, permettant de sensibiliser les enfants de manière ludique à la découverte des goûts et à une alimentation équilibrée. La séance s'est conclue par un moment dédié à la préparation au sommeil, avec l'installation de plaids, favorisant le calme, la détente et le bien-être des enfants.

L'action menée en direction des femmes, proposait des temps dédiés au bien-être et à la convivialité. Deux participantes ont pris part à un atelier de préparation de grignotages sains, favorisant les échanges autour de l'alimentation équilibrée et des habitudes de vie. L'action s'est poursuivie par des séances de relaxation comprenant des massages du visage et des exercices de scan corporel, permettant aux participantes de se détendre, de prendre conscience de leur corps et de s'accorder un temps pour elles, dans un cadre apaisant et bienveillant.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Pour le projet 2025/2026 comme chaque année une rencontre avec l'équipe du pôle social à l'IFSI, puis la venue des étudiants en novembre sur le site pour une présentation du fonctionnement des aires d'accueil et une sensibilisation aux spécificités du public.

Les étudiants ont réalisé leur enquête en novembre 2025. L'enquête a mobilisé 19 participants enfants :
Cette action a réuni 19 enfants autour d'activités ludiques et pédagogiques. À travers des jeux d'images, les enfants ont été invités à identifier et à montrer les aliments, ainsi que les fruits, qu'ils consomment le plus fréquemment. Un goûter diététique leur a ensuite été proposé. En raison du nombre important de participants, les enfants ont été répartis en trois groupes afin de favoriser une meilleure organisation et des échanges de qualité.

Les étudiants ont pu mobiliser 8 participantes chez les adultes :
Cette action a réuni 8 participantes. L'activité s'est déroulée à l'extérieur, devant les bureaux, dans un cadre ensoleillé et agréable. Un moment convivial a été partagé autour de jus frais, de salade de fruits, de gâteaux diététiques et de café. À cette occasion, les étudiantes ont pu présenter leur questionnaire et recueillir des données auprès des participantes, favorisant ainsi les échanges et la participation.

La suite du projet se déroulera en avril 2026.
Suite aux préconisations du nouveau SDAGDV, depuis Juillet 2022, un GT sur la santé des GDV s'est constitué, porté par le Département et en lien avec de nombreuses organisations sanitaires et sociales.
Ce GT s'est réuni à 5 reprises en 2025. Il est important de noter que le projet IFSI/ CODEPS 13 initié et développé par le PSA depuis 7 ans a été présenté lors d'une réunion de ce groupe de travail santé. Au regard de l'impact de ce projet, le département a souhaité l'étendre aux autres aires d'accueil de la MAMP en 2023 / 2024 il sera donc dupliquer à Saint Menet et Aubagne puis sur BBA en 2025.

→ **Actions santé bucco-dentaire 2025/2026 :**
Pour la cinquième année consécutive, des étudiants dentistes sont venus sur les 4 aires d'accueil pour mener des actions de prévention autour de la santé bucco-dentaire.

Dans le cadre des actions étudiantes de prévention dentaire auprès des enfants, 3 interventions ont été réalisées :

Le 20/10/2025 avec la participation de six enfants. L'animation s'est appuyée sur des jeux ludiques sous forme de questions « oui/non » afin de rendre l'apprentissage interactif et adapté à leur âge. Les enfants ont également participé à une activité autour des aliments bons ou mauvais pour les dents, afin de mieux comprendre l'impact de l'alimentation sur la santé bucco-dentaire. Une explication détaillée du lavage des dents a été effectuée à l'aide de mâchoires pédagogiques, puis les enfants ont pu mettre en pratique avec leurs propres brosses à dents, en découvrant aussi l'utilisation du fil dentaire et d'un marqueur coloré pour visualiser la plaque dentaire. Enfin, des échantillons ainsi qu'un petit livre explicatif ont été distribués pour prolonger l'apprentissage à la maison.

Le 03/12/2025 : Dans le cadre d'une autre action de prévention, les étudiants ont fait le tour de l'aire d'accueil afin de rencontrer les familles et d'échanger directement avec elles. À cette occasion, des dentifrices ont été distribués pour encourager une bonne hygiène bucco-dentaire au quotidien. De nombreuses questions ont été posées concernant le blanchiment dentaire. Les étudiants ont ainsi pu apporter des informations de prévention et mettre en garde contre les risques liés à certaines pratiques, notamment l'utilisation de produits non adaptés ou achetés sans avis professionnel, qui peuvent fragiliser l'émail, provoquer des sensibilités dentaires ou irriter les gencives. L'accent a été mis sur l'importance de demander conseil à un professionnel de santé avant toute démarche de blanchiment.

La prochaine séance est prévue le 16/02/2026

→ **Atelier bien être en direction des femmes et adolescentes.**

Les ateliers bien-être sont désormais récurrents dans notre planification. Six interventions ont été organisées, rassemblant 34 participantes. Leur objectif est de créer des espaces de parole et d'échanges entre femmes. Ces ateliers prennent la forme de groupes de discussion. Cette année, ils ont également été ouverts aux adolescentes car nous avons constaté qu'elles aussi en avait besoin. On observe beaucoup de pudeur dans les familles, ces moments leurs permettent de s'exprimer sans peur ni tabou.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

→ **Octobre Rose :**

En octobre 2025, une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein a été mise en place dans le cadre « d'octobre rose ». Cette année, dans le cadre de cette action, nous avons installé une table ensoleillée devant les locaux, avec du café et des biscuits, afin de partager un moment convivial et d'échanger avec les femmes. A cette occasion nous avons offert une rose à chaque femme.
En effet, les séances d'informations collectives sur la thématique santé mobilisent peu les usagers. De plus, parler du cancer avec les familles est tabou. Les voyageurs parlent d'ailleurs de « la Maladie » pour nommer le cancer.

Nous avons touché 39 femmes pour cette action. Parmi les femmes rencontrées, certaines connaissaient « octobre rose » car elles même ou leurs proches ont été touché. Les autres ont peu de connaissance de ce mois de prévention. Ce fut des temps d'échange que les femmes ont apprécié.

3. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations de vivacité émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aqua city, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative.

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants. Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Bilan des animations cultures et découverte :

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Personnes en animation culture et découverte	522	227	468	**622**

Nous avons poursuivi nos actions en direction des enfants afin de favoriser l'épanouissement, la découverte et l'accès à la culture. La lutte contre l'illettrisme et un axe fort de notre projet social, elle constitue le fil conducteur de l'ensemble des activités proposées aux enfants. Cette année fut marquée par une fréquentation importante de l'aire d'Aix-les-Milles cet été 2025. Ce qui nous a conduit à parfois doubler les activités proposées.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



Animations lutte contre l'illettrisme

→ **L'intervention de l'association l'Enseigne des contes.**

Cette animation est devenue un rendez-vous régulier, bien repérée par les enfants. Cette année **Madame Bertrand est intervenue à 11 reprises ; 87 enfants ont participé aux ateliers lecture.** Les ateliers se sont bien déroulés. Durant les séances, un temps de lecture animée est proposé puis un atelier dessin. Les enfants sont concentrés et rentrent dans les histoires sans trop de mal.

→ **Ateliers lecture avec Elodie Perraud**

L'écrivaine jeunesse Elodie Perraud a rejoint la liste de nos intervenants sur le volet lutte contre l'illettrisme. Cette année 2025 les enfants ont pu bénéficier de **9 séances** : illustration, lecture, écriture.
C'est avec un grand plaisir que les enfants ont participé à ces ateliers, on observe leur enthousiasme et leur volonté d'apprendre à écrire et à lire.

→ **Ateliers numériques avec Image Clé :**

En 2022, nous avons été lauréat de la fondation orange et obtenu un prix de 5000 euros. Grâce à ce prix, nous nous sommes dotés de 20 tablettes (5 tablettes par aire d'accueil que nous pouvons mutualiser lors des ateliers).
Nous avons proposé aux enfants présents (entre 8 et 12 ans), d'apprendre à utiliser l'outil numérique par des petits exercices simples (rechercher une information sur internet, écrire un message et envoyer un email).
En 2025 nous avons développé des ateliers utilisant les applications numériques pour réaliser des petites vidéos, des pages de bandes dessinées, faire des recherches, enregistrer des sons, insérer des images. Certains enfants sont encore trop loin des apprentissages lecture et écriture d'une phrase, ils peuvent seulement recopier…. Quel que soit leurs niveaux ils apprécient néanmoins l'utilisation de cet outil.

Animations découverte de l'environnement et activités scientifiques

→ **Animations avec les petits débrouillards**
Ce sont des animations très prisées des enfants. Ces ateliers font appel à la « débrouille » et suscitent les questionnements. Dans la continuité de notre souhait de traiter du vivre ensemble et du respect de la différence, nous avons proposé une séance autour de la thématique de l'interculturalité avec les petits débrouillards. 3 ateliers ont été réalisés en 2025.

→ **Festival d'art lyrique d'Aix en Provence**

FESTIVAL D'AIX—EN—PROVENCE
4—24 JUILLET 2023

Comme chaque année, nous avons proposé un parcours découverte de l'opéra aux familles de l'aire d'accueil le Réaltor en lien avec le service socio artistique du Festival d'art lyrique d'Aix en Provence.

Un atelier décor de théâtre et un spectacle qui se sont déroulés au mois de juin ont permis de rassembler 23 participants de tous âges.

4. Activités de loisirs

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs et la Responsable du Pôle Social Animation.
Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, noël, chandeleur ….

Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjés » et celui des voyageurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Le bilan de animations loisirs et sports 2025

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	326	288	537	**625**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, spectacle…)	66	57	46	**67**

Les enfants âgés de 6-13 ans adhérents facilement à nos activités, ils attendent les jours d'animations avec impatience. Il faut noter que nous n'organisons pas d'animations ludiques durant les temps scolaires pour les enfants du premier degré non scolarisés.
Les animations mises en place ont toutes une visée éducative. Elles permettent aux enfants de développer des compétences comme la concentration, l'attention, la confiance en soi ou encore la persévérance.
Ces ateliers sont aussi l'occasion pour nous de travailler les apprentissages lecture, écriture pour des enfants qui ne fréquentent pas ou peu l'école. Les enfants sont valorisés car nous notons que nombreux sont ceux qui manquent de confiance en eux et nous veillons à ce qu'un autre regard soit porté sur eux.
Les intervenants notent que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Nous proposons une large palette d'activités de loisirs avec nos partenaires habituels et par les équipes: des activités manuelles, d'expression corporelle et musicale et des activités sportives (boxe, trottinette).

Cette année 2025, le nombre de participants est en nette augmentation – plus de 86 % par rapport à l'année précédente. Cela est dû à la forte fréquentation de l'aire cet été.

→ **Activités manuelles et d'expression**

On note que ces activités sont très appréciées des enfants. Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Lorsque le nombre d'enfants est important, il est nécessaire de faire des groupes. Aussi, lorsque cela est possible nous essayons de faire intervenir deux prestataires en parallèle.

Nous pouvons proposer des activités ponctuelles ou sous forme de stage principalement durant les vacances scolaires. Ce fut le cas cette année pour la création d'un Niglo (hérisson) en polystyrène qui a été réalisé sur toutes les aires d'accueil VIVACITÉ. Nos intervenantes ont proposé des ateliers mosaïques, des ateliers d'apprentissage des différentes techniques de peinture avec l'utilisation de matériaux divers (fils, feuilles…), de l'éveil musical, des percussions, de la danse…
Nous avions noté la difficulté des enfants à se repérer dans le temps en 2024, aussi, nous avons travaillé avec notre plasticienne sur une frise temporelle sur les 4 Aires d'Accueil toute l'année 2025.

→ **Activités Sportives :**

Les activités sportives se sont déroulées avec nos partenaires habituels l'association Educ sport 13 (trottinette sportive, skate, fléchettes) et Wellinton Da Silva. La boxe est très demandée par les enfants, l'intervenant qui a un profil d'éducateur joue aussi un rôle éducatif, conseils, écoute et valorisation des enfants.
La travailleuse sociale à mi-temps sur le Réaltor - 2 journées (elle intervient aussi à Salon), est également experte dans sa discipline sportive et a pu réaliser des ateliers de séances de sport pour les ados mais aussi pour les femmes. Ces dernières ont apprécié la prise en charge par une professionnelle diplômée de sport qui a pu répondre à leurs questions. Malgré leur investissement et leur concentration durant les séances, La TSA observe des personnes en manque de confiance et ayant envie de rompre avec leur quotidien de mère au foyer pour s'octroyer un moment de femmes libres et indépendantes. Le besoin de prendre soin d'elles est très important pour elles que ce soit d'un point de vue intérieur et extérieur.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026





Animations de promotion familiale

→ **Atelier crêpes**

Avec les enfants des crêpes ont été réalisées puis un gouter a été organisé sous le préau de l'établissement, ce qui a permis de fédérer aussi les parents autour de ce moment festif.

→ **La rencontre en musique avec les artistes du festival d'Aix le 28 juin**

Les voyageurs sont venus en famille, **23 personnes ont assisté au spectacle**.
Les retours furent positifs, la rencontre a permis à chacun de poser des questions et aux artistes de partager avec les enfants présents et les adultes un moment convivial autour d'un apéritif à la fin de la rencontre. C'est aussi un temps où les voyageurs échangent avec l'équipe sociale autrement qu'autour d'un bureau.

→ **Kermesse de fin d'année**
La kermesse, qui a été animée par l'équipe sociale avec le soutien d'Educ sport 13 et DIGI sport 13, a été un autre moment de l'année où les enfants ont pu participer à des jeux collectifs. Les parents qui n'ont pas participé cette année aux jeux sont néanmoins pour quelques-uns venus prendre en photos leurs enfants.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



Atelier crêpe/chandeleur



Représentation sur l'aire du Festival d'art lyrique d'Aix en Provence

Festivités Halloween, Noël :





Pour Halloween, nous avons proposé une animation autour de la création de déguisement, associée à un atelier maquillage et atelier d'art plastique pour les décors. Cette action s'est déroulée sur deux journées et s'est terminée par une distribution de confiserie pour l'ensemble des voyageurs petits et grands

Pour Noël, après avoir organisé la décoration des espaces du site avec les adolescents, l'éclairage du sapin, les enfants ont eu droit à leur chocolat de noël dans le cadre d'un petit gouté en fin de spectacle.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

❖ **Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place en 2025**

→ **Au niveau de l'axe accès à la culture et aux loisirs :**

- Les animations sont toujours très prisées des enfants. Ils savent que tous les mercredis et durant les vacances scolaires des animations sont proposées. Les enfants sont curieux et en attente de découvrir le planning.

- Les jeunes garçons à partir de 13- 14 ans sont très difficilement captables. Ils commencent déjà à travailler avec leurs pères sur les chantiers et sont présents les après-midis ou en début de soirée. Les adolescentes sont intéressées par les activités, mais sont contraintes par les tâches ménagères ce qui est un frein à leur épanouissement. Il est plus difficile de mobiliser les adolescents au-delà de 14 ans. Néanmoins les activités type boxe, sport de combat ou les animations autour du bien être pour les filles sont particulièrement prisées.

→ **Au niveau de l'axe santé/prévention :**

- Sur les ateliers nutrition mis en place par les étudiants infirmiers : les enfants ont une alimentation sucrée, boissons et sodas. Nous observons que les enfants boivent du panaché comme s'ils « buvaient du soda », ces consommations sont inquiétantes si tôt dans la vie du jeune et peuvent amener à des problématiques d'addictions.

- Sur les ateliers santé buccodentaire : des enfants avec des caries, les parents déclarent avoir un suivi pour eux et leurs enfants. Mais les dentistes ont observé des caries chez de nombreux enfants liées sans doute à l'alimentation.

→ **Au niveau de l'axe scolarisation :**

Certains enfants ne sont jamais scolarisés, mais l'évolution des taux de scolarisations indiquent que cela soit de moins en moins le cas. D'autres sont uniquement scolarisés dans nos écoles (Aix les Milles et Tikno Niglo) grâce aux dérogations, et d'autres lorsqu'ils quittent l'aire sont soit scolarisés sur leur nouveau lieu de stationnement soit ils ne vont plus à l'école lorsqu'ils quittent l'aire d'accueil. De manière générale les enfants sont inscrits au CNED, ce qui permet aux familles de « régulariser » la situation administrative vis-à-vis de l'Education Nationale.

→ **Au niveau de l'axe accompagnement social et administratif /insertion professionnelle :**

- Un durcissement des contrôles pour l'accès aux allocations et aux minima sociaux.
- La dématérialisation des démarches reste un frein à l'autonomie pour certains usagers. Les coupures de droits CAF nombreuses en 2025
- On observe qu'en l'absence de la Gestionnaire Sociale, les voyageurs se sentent perdus et démunis.
- Nous avons recensé **7 demandes de jeunes adultes pour s'inscrire à l'ASR** afin de passer le permis de conduire

❖ **Les propositions/perspectives 2026**

Santé / Prévention	> Poursuite du partenariat avec les structures sanitaires : IFSI, fac de médecine > Sensibilisation aux spécificités du public GDV auprès des professionnels du champ social et médico-social > Développer des ateliers autour des gestes de premiers secours en direction des jeunes > Développer des ateliers nutrition/ sport > Développer des actions de prévention en direction des femmes (cancer, grossesses.) > Mise en place d'un atelier en partenariat avec l'association SARA LOGISOL, il s'agit de l'action « camping-care » (Bien-être et soins en direction des femmes avec une socio esthéticienne) >Mise en place d'une équipe mobile santé précarité qui intervient auprès des voyageurs (Partenariat avec l'association SARA LOGISOL)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Scolarisation/ lutte contre l'illettrisme	> Renforcer les actions de soutien scolaire avec le projet DIRE LIRE ECRIRE pour les jeunes inscrits au CNED > Contribuer à renforcer le lien entre l'école maternelle Tikno Niglo et le centre social par l'intervention de l'enseigne des contes adaptée au jeune public. > Renforcer la médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation > Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV >Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. > Intervenir avec le CASNAV au sein de l'INSPE pour parler des EFIV et poursuivre notre recherche d'étudiants en l'étendant aux étudiants en master FLE.
Accompagnement social /insertion professionnelle	> Accompagner vers plus d'autonomie numérique : mise à disposition des tablettes et aide via les tutos « accompagnement aux démarches numériques » développés par l'équipe sociale. > Création d'un livret d'accueil > Développer des ateliers code de la route et de sécurité routière. > Développer des projets en direction des jeunes et encourager la participation

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	***DATES***	***NOMBRE DE PARTICIPANTS***
Activités PSA : TSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents…	Janvier à décembre Activités ponctuelles selon les demandes	Participants : 50 participants enfants et ados
Nanou Puppo : réalisation frise temporelle	Janvier - Février	Séance 1 : 3 participants Séance 2 : 6 participants Séance 3 : 11 participants Séance 4 : 8 participants
Iris lefur Art sonores : ateliers arts plastique et expressions corporelle	Janvier-décembre 2025	Séance 1 : 17 participants Séance 2 : 11 participants Séance 3 : 5 participants Séance 4 : 10 participants Séance 5 : 20 participants Séance 6 : 6 participants Séance 7 : 9 participants Séance 8 : 9 participants Séance 9 : 8 participants Séance 10 : 6 participants Séance 11 : 7 participants Séance 12 : 10 participants Séance 13 :12 participants
Nanou Puppo : Activité manuelles	Janvier-décembre 2025	Séance 1 : 14 participants Séance 2 : 6 participants Séance 3 : 6 participants Séance 4 : 11 participants Séance 5 : 14 participants Séance 6 : 10 participants Séance 7 : 3 participants Séance 8 : 20 participants Séance 9 : 12 participants Séance 10 : 9 participants Séance 11 : 11 participants Séance 12 : 13 participants
Educ sport 13 : Animations sportives trottinettes. Graff…	Aout / septembre/	Séance 1 : 20 participants Séance 2 : 14 participants Séance 3 : 21 participants
Activité sportive : Wellinton Da Silva	Juillet à décembre	Séance 1 : 2 participants Séance 2 : 8 participants Séance 3 : 10 participants Séance 4 : 7 participants Séance 5 : 5 participants (ados) Séance 6 : 3 participants (ados) Séance 7 : 2 participants (ados) Séance 8 : 12 participants Séance 9 : 9 participants Séance 10 : 8 participants Séance 11 : 2 participants (ados) Séance 12 : 5 participants (ados)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Séance de sport / TSA Vanessa	Janvier - avril	Séance 1 : 1 participant Séance 2 : 3 adolescents Séance 3 : 1 participant Séance 4 : 2 participants Séance 5 : 4 participants
Ateliers Percussions : percussions bâtons, percussions tambours, body percussion (Mika percussion -Barth Russo-Saravabien)	Aout - décembre	Séance 1 :7 participants Séance 2 : 16 participants Séance 3 : 30 participants Séance 4 : 28 participants Séance 5 : 8 participants Séance 6 : 9 participants
Atelier cuisine et jeux : CARAVANADE	Aout	30 participants (2 groupes de 15)
Noria BOUSMAHA : atelier « danse du sabre »	Aout - octobre	Séance 1 :22 participants Séance 2 : 12 participants Séance 3 : 10 participants Séance 4 : 8 participants Séance 5 : 12 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Chandeleur	Février	14 participants enfants et adultes
KERMESSE	Aout	32 participants enfants et adultes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
DIGI-SPORTS13	Mars / Aout	Séance 1 : 17 participants Séance 2 : 14 participants
Les petits débrouillards : Activités scientifique	Aout à décembre	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 9 participants Séance 3 : 7 participants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
TSA : ateliers femmes sport	Janvier- avril	6
Sylvana Santini Respire : Intervention sur le terrain ou en salle	Février à décembre	Séance 1 : 5 femmes Séance 2 : 12 femmes Séance 3 : 6 femmes Séance 4 : 7 femmes Séance 5 : 5 femmes Séance 6 : 5 femmes et 3 ados
Azur SST : initiation secourisme	Mars Octobre Novembre	Séance 1 : 15 participants Séance 2 : 11 participants Séance 3 : 12 participants
Intervention étudiants dentistes : santé buccodentaire	Mars et novembre	Séance 1 : 12 enfants Séance2 : 8 enfants école maternelle Séance 3 : 9 enfants Séance 4 : 6 enfants
Interventions IFSI : santé alimentation et sport	Avril et novembre	Séance 1 : 0 femmes Séance 2 : 11 enfants Séance 3 : 9 enfants
Octobre rose	Octobre	35 femmes
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Enseignes des contes : Atelier histoires	Janvier-décembre 2025	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 10 participants Séance 3 : 7 participants Séance 4 : 5 participants Séance 5 :3 participants Séance 6 : 6 participants Séance 7 : 5 participants Séance 8 : 17 participants Séance 9 : 10 participants Séance 10 : 8 participants Séance 11 : 8 participants
Musée Granet : Atelier découverte de l'art : les paysages de cartes postales, dessins	Janvier Février	Séance 1 : 10 participants Séance 2 : 7 participants
Image Clé : Ateliers numérique création d'un quizz sur les GDV	Février	Séance 1 : 14 participants Séance 2 : 8 participants
Image Clé : ateliers numérique et vidéo	Juillet à décembre 2025	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 4 participants Séance 3 : 3 participants Séance 4 : 28 participants Séance 5 : 9 participants Séance 6 : 9 participants Séance 7 : 10 participants Séance 8 : 6 participants Séance 9 : 12 participants Séance 10 : 8 participants Séance 11 : 11 participants
Elodie Perraud : ateliers d'écriture et d'illustration	Janvier-décembre 2025	Séance 1 : 6 participants Séance 2 : 8 participants Séance 3 : 12 participants Séance 4 : 11 participants Séance 5 : 26 participants Séance 6 : 10 participants Séance 7 : 17 participants Séance 8 : 14 participants Séance 9 : 10 participants
Elisabeth Hérail : Atelier plastique	Aout à Octobre	Séance 1 : 28 participants Séance 2 : 10 participants Séance 3 : 8 participants
Marie Agnes Laffon : Atelier collage	Aout à Octobre	Séance 1 : 17 participants Séance 2 : 9 participants Séance 3 : 6 participants Séance 4 : 8 participants
Brigade du jeu (plein air)	Novembre	Séance 1 : 19 participants

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivies **ANNEXE 01**

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.
Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie **ANNEXE 02**

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille (1 caravane simple + 1 double essieux)

De janvier à décembre 2025

- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant) de janvier à juillet
- Electricité : 0,25 € le KWh (A prix coûtant) d'aout à décembre

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€ minimum

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1er janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 35 euros par famille pour l'année 2025 une légère augmentation a été décidé par la direction de vivacité passant de 25 euros à 35 euros celle-ci.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Nombre de journées caravanes	15 947	9 353	13 103	**19 046**
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	138930 €	107 824 €	164 208 €	**221 220 €**
Impayés	0 €	0 €	0 €	**0€**

L'application du Règlement Intérieur doit, là aussi, se faire avec rigueur, si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au Chef d'établissement de l'Aire d'Accueil de réaliser auprès des familles, un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.
Le système de prépaiement pour les fluides permet une gestion plus sereine avec des paiements selon les consommations réelles de chaque famille, dans un cadre agréable, propre et individuel.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Aix en Provence, pour l'année scolaire 2024/2025 était de 1.78 euros

La tarification des services rendus

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	**2025**
Fax, photocopies	0€	0€	0€	0€
Cartes d'adhérents	2 500€	2 575 €	2 450 **€**	**3 640 €**

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025
Taux d'occupation	55%	32%	45%	**65 %**

EAU	2022	2023	2024	**2025**	**Evolution %**
Consommation en m3	18 692	7 047	7 520	**12 044**	**60**
Coût total en €	27 662	16 401	21 162	**32 099**	**52**

ELECTRICITE	2022	2023	2024	**2025**	**Evolution %**
Consommation en kWh	481 088	265 409	367 281	**547 521**	**49**
Coût total en €	69 669	98 519	124 643	**132 255**	**6**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2022	2023	2024	**2025**	**Evolution %**
Coût total en €	4 740	5 165	5 160	**4 925**	**-5**

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

B. Les subventions et participations

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	2024	2025	Evolution %
Subventions	**289 059**	**258 258**	**275 316**	**314 638**	**14**
DDETS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	188 358	155 192	173 684	**203 557**	**17**
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	7 774	7 500	8 250	**8 250**	**0**
CAF (Fonctionnement du Centre social)	74 753	77 392	87 382	**88 031**	**1**
DDETS - DOMICILIATION	13 724	13 324	0	**10 000**	**100**
ALSH CEJ (financement des animations)	4 850	4 850	6 000	**4 800**	**-20**
Participation Métropole AMP	**127 014**	**129 554**	**132 145**	**132 145**	**0**

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de la subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la DDETS. Le décret du 9 mars 2018 indique une part fixe d'un montant 56,50 € par place caravanes et par mois et d'une part variable d'un montant 75,95 € par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de 2025

¬ **Janvier :**
Campagne de nettoyage des toitures réalisée par les agents techniques. Cette intervention a permis de constater un nombre important de fuites nécessitant l'intervention de la métropole.

¬ **Février :**
Organisation d'une réunion avec les voyageurs. Ces derniers ont exprimé leur mécontentement concernant le coût du stationnement, en particulier le tarif de l'électricité, jugé plus élevé que celui appliqué aux particuliers. Certains usagers ont évoqué des factures pouvant atteindre 700 € pour un mois, alors que dans les régions voisines, des forfaits journaliers permettent un coût mensuel d'environ 250 €. Cette situation génère des tensions récurrentes sur l'aire.
Les voyageurs ont également soulevé des difficultés liées à l'environnement du quartier : route dégradée et jonchée de déchets, proximité avec la déchetterie et d'un squat favorisant la prolifération de nuisibles (rats). Ils expriment un sentiment de délaissement et de mise à l'écart.

¬ **Mars :**
Organisation d'une animation à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes : intervention d'une esthéticienne pour une après-midi bien-être entre femmes. Moment convivial favorisant les échanges et la participation.

¬ **Avril :**
Dégradation du portail de la cour maternelle, les services techniques de la mairie d'Aix en Provence, en charge de la maintenance sont intervenus dans la journée.
Evacuation du camp de Rom .
Par ailleurs, organisation d'une animation autour du thème de Pâques par le service social et animation.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

¬ Mai :
Suite aux incidents survenus à Sainte-Marie-de-la-Mer le 22/05/2025, un nombre important de départ en fraude et en urgence a été constaté sur l'aire, les usagers craignant d'éventuelles représailles.

¬ Juin :
Remise en service des emplacements 39 et 40, suite à l'incendie du local technique. Les installations ont été sécurisées et vérifiées avant réouverture.

¬ Juillet :
Arrivée d'un agent technique « volant » intervenant sur les aires d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence, permettant un renfort opérationnel et une meilleure réactivité sur les interventions techniques.

¬ Août :
Prise de fonction du nouveau responsable du pôle social et animation. Le public se montre particulièrement réceptif et participatif, avec des familles demandeuses d'activités.
Modification du tarif de l'électricité, passant de 0,30 € à 0,25 € le kWh.

¬ Septembre :
Le 8 septembre, l'aire du Réaltor a subi une panne générale d'électricité. L'entreprise Fauché est intervenue et a rétabli l'alimentation des emplacements 1 à 40 à 22h. La panne était due à des rongeurs qui se sont infiltrés derrière les murs des locaux techniques et ont provoqué un court-circuit, nous avons missionné notre entreprise de dératisation.

¬ Octobre :
Organisation d'Octobre Rose par le service social animation : campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, avec distribution d'une rose à chaque femme présente sur l'aire.
Distribution de sachets de bonbons à l'ensemble des voyageurs à l'occasion d'Halloween.

¬ Novembre :
Remise en service des emplacements 56, 38 et 54, après travaux et vérifications techniques.

¬ Décembre :
Organisation des festivités de Noël. Les usagers ont sollicité l'installation de barnums en l'absence d'un espace couvert dédié sur l'aire.
Aucun dégât n'a été constaté.
Atelier de fabrication de biscuits avec les jeunes et distribution de sachets de chocolats à l'ensemble des voyageurs, favorisant un moment convivial et fédérateur

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

VI.CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par une évolution positive du tarif de l'énergie pour les usagers, avec une baisse du prix du kWh passant de 0,30 € à 0,25 € à compter du mois d'août. Malgré cet ajustement, la question du coût de l'électricité demeure le principal sujet de crispation entre les équipes et les usagers. Ces derniers expriment un sentiment d'inégalité, notamment en raison de leur non-éligibilité aux dispositifs d'aide à l'énergie, et comparent régulièrement leur situation à celle d'autres aires proposant des forfaits mensuels plus attractifs.

Par ailleurs, l'année a enregistré une augmentation du taux d'occupation par rapport aux années précédentes. Cette dynamique traduit l'attractivité de l'aire et la fidélisation d'un certain nombre de familles qui privilégient le confort des équipements proposés (sanitaires privatifs, espaces cuisine individuels) ainsi que la qualité de l'accompagnement social et des animations mises en place.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs événements techniques significatifs :

- Campagne de nettoyage des toitures ayant révélé de nombreuses fuites (problème d'étanchéité de la calandrite)
- Remise en service progressive de plusieurs emplacements (39/40 puis 56/38/54),
- Panne générale d'électricité en septembre causée par des rongeurs, ayant entraîné un court-circuit et un dysfonctionnement temporaire du système de facturation,
- Renfort d'un personnel technique « volant » mutualisé avec d'autres aires, améliorant la réactivité des interventions.

Ces événements ont nécessité une mobilisation constante des équipes afin de garantir la continuité du service et la sécurisation des installations.

Sur le plan social et éducatif, le service animation a maintenu une présence active et structurante tout au long de l'année : actions autour de la Journée des droits des femmes, kermesse estivale, Octobre Rose, Halloween, festivités de Noël, ateliers cuisine avec les jeunes. La forte participation des familles et leur implication témoignent d'un besoin réel d'espaces collectifs et de temps fédérateurs. L'arrivée d'un nouveau responsable du pôle social et animation en août a permis de consolider cette dynamique.

Les équipes ont poursuivi leur travail d'accompagnement social :

- Soutien dans les démarches administratives et l'accès aux droits,
- Accompagnement à la scolarité,
- Sensibilisation à l'importance de la régularité scolaire,
- Maintien et renforcement du partenariat avec les établissements scolaires du secteur.

Dans un contexte parfois tendu (départs en fraude en mai suite aux événements extérieurs, inquiétudes liées au quartier et au sentiment de délaissement), VIVACITÉ s'est attachée en 2025 à :

- Gérer et apporter des réponses adaptées aux problématiques techniques rencontrées,
- Répondre aux besoins des usagers en matière d'accès et de maintien dans leurs droits,
- Maintenir une qualité de service constante malgré les difficultés,
- Pérenniser les partenariats locaux, notamment avec les écoles, afin de favoriser l'inclusion et la scolarisation des enfants.

VIVACITÉ a ainsi :

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- Assuré l'accueil des gens du voyage conformément à ses obligations de délégataire,
- Renforcé les modalités de coopération avec les services de la Métropole (visites de suivi, rencontres techniques, conseil et coordination),
- Veillé à la bonne gestion d'un équipement ayant nécessité un investissement important de la part de la Métropole AMP.

Forte de son expérience et de son savoir-faire reconnu dans la gestion des aires d'accueil, VIVACITÉ demeure particulièrement attentive à la qualité et à l'entretien des équipements, ainsi qu'au respect des deux principes fondamentaux du service public : la continuité du service et l'égalité des usagers devant celui-ci.

L'année 2025 confirme ainsi la nécessité de concilier exigence de gestion, qualité d'accompagnement social et maintien d'un dialogue constant avec les usagers, afin de préserver un équilibre durable au sein de l'aire d'accueil.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ANNEXES

1) Projet développement durable « Les éco-gestes » **p.61**

2) Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » **p.63**

3) Album photos **p.65**

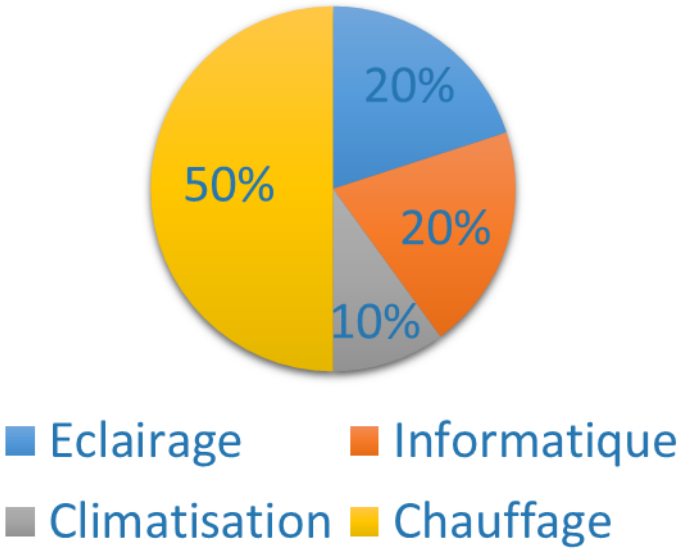
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Plaquette développement durable « Les éco-gestes » Annexe 01



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Postes consommateurs d'énergie



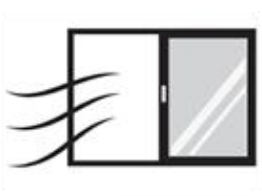
Les éco-gestes :

Aérer 5 à 10 minutes tous les jours

La température **moyenne maximale** doit être de 19 °C

Baisser ou éteindre le chauffage selon la durée de l'absence

Éteindre ou débrancher les appareils en veille
Remplacer les néons par des LED







1°C de plus en été représente en moyenne 10% d'économie sur le rafraichissement

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage





❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!



❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Album Photos

Annexe 03

ATELIERS D'EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES

Création de poteries







Techniques de peinture





Des percussions et de la danse





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ATELIERS LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

Atelier lecture -écriture Elodie Perraud





Atelier lecture en kamishibai Monique Bertrand



ATELIERS LOISIRS ET DECOUVERTE

Atelier numérique « présentation personnelle »



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Ateliers sciences et découverte de son environnement





Ateliers sports et découverte





ANIMATIONS DE PROMOTION FAMILIALE

SPECTACLE « Blanche Coton »





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Atelier cuisine la caravanade





Rencontre en musique Festival d'Art Lyrique





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

ATELIERS SANTE /PREVENTION

Ateliers nutrition IFSI





Atelier Bucco-dentaire





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Octobre rose



ATELIER SENSIBILISATION PREMIERS SECOURS





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026